Edition numérique en SHS

Quelques points de repères

Marianne Chouteau

FRV100

Etudes, recherche, conseil / Sciences sociales appliquées

Septembre 2009

GRANDLYON

Direction de la Prospective et du Dialogue Public
20 rue du lac - BP 3103 - 69399 LYON CEDEX 03
www.millenaire3.com

Résumé

Les outils numériques se développent de façon considérable depuis les années 1970. Leurs potentialités et leurs fonctionnalités sont des atouts indéniables pour les communautés de chercheurs, qui trouvent là de quoi faire circuler l'information, la stocker, la rendre disponible pour des correspondants lointains, etc. Les chercheurs deviennent des *homos sapiens technologicus numéricus* connectés 24H/24H sur le monde via leur ordinateur et leur connexion Internet. Mais si ces outils se sont largement et rapidement développés, les pratiques éditoriales n'ont pas été pour autant bouleversées instantanément. Si certaines disciplines et certains pays ont déjà largement développé l'édition numérique, d'autres ont du mal à dépasser le pas.

Mais pour comprendre ce qu'est l'édition numérique dans le domaine des SHS, il convient d'étudier comment ce mouvement s'est développé de la fin des années 1970 à aujourd'hui, de savoir quels sont les outils disponibles et leurs fonctionnalités, et aussi ce que cela implique pour les chercheurs, de déterminer les enjeux inhérentes à ces pratiques éditoriales et enfin d'envisager des perspectives nouvelles de développement, d'adaptation et d'usages.

SOMMAIRE

Résumé **2**

Introduction **3**

PARTIE 1 : Cadrage des enjeux et caractéristiques de l'édition numérique SHS **4**

A/ Quelques faits historiques : de la prise de conscience à aujourd'hui **4**

B/ Quelques définitions **15**

1. L'édition numérique, vous avez dit édition numérique ? 15
2. Qui fait quoi et comment… 17

C/ Les enjeux de l'édition numérique en SHS **21**

1. Des enjeux politiques 22
2. Des enjeux patrimoniaux 25
3. Des enjeux économiques 26

Partie 2 : États des lieux et freins **28**

A/ Quelques points de repères **28**

1. Des exemples nationaux et internationaux 28
2. Des pratiques qui diffèrent entre les disciplines et les pays 29

B/ Deux freins majeurs au développement des outils numériques **33**

1. Les traditions disciplinaires 33
2. L'évaluation 35

C/ Et demain ? **38**

Conclusion **41**

Annexe : Quelques initiatives lyonnaises en matière d'édition ou de diffusion numérique en SHS **43**

Bibliographie indicative **48**

Introduction

Le numérique et plus particulièrement les technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont, depuis plusieurs décennies, modifié les habitudes professionnelles de l'ensemble de la communauté scientifique et technique. Cette dernière s'appuyant sur une circulation de l'information pour échanger, partager et produire des nouvelles connaissances, trouve dans les TIC des outils usuels. En effet, les membres de la communauté scientifiques et technique, toutes disciplines confondue, se servent des TIC pour s'informer, accéder à des sources lointaines, stocker de l'information, la diffuser, la communiquer rapidement et massivement et également pour échanger et produire de nouvelles connaissances. Les chercheurs deviennent des *homos sapiens technologicus numéricus* connectés 24H/24H sur le monde via leur ordinateur et leur connexion Internet.

Des pratiques éditoriales numériques inégalement ancrées

Toutefois, si ces outils sont largement utilisés pour produire ou échanger de l'information, en matière d'édition les choses sont plus complexes. Toutes les disciplines ne sont pas à égalité d'usage face au numérique ; celles relevant des Sciences Humaines et Sociales (SHS) restent encore en retrait par rapport à celles relevant des Sciences, Techniques et Médecine (STM) qui utilisent depuis longtemps ces outils.

Comprendre comment est né le mouvement et savoir de quoi on parle

Le mouvement de l'édition numérique est né dans les années 1970 avec la démocratisation progressive des outils informatiques, puis du réseau Internet. Nombreux ont été les projets et pionniers qui ont permis peu à peu la mise en ligne de documents et l'émergence d'une édition numérique. Ce développement s'est accompagné de textes fondateurs pour tenter de réglementer et d'accompagner l'ouverture de l'édition au monde du numérique.

Toutefois, ce développement a été assez rapide et a donné naissance à divers outils qu'il devient nécessaire de nommer et de définir pour savoir de quoi on parle.

Des enjeux, des freins, des perspectives

L'édition numérique en SHS présente trois enjeux majeurs pour la recherche académique française. Un enjeu politique : elle permet de rendre plus visible la recherche française. Un enjeu patrimonial : cela permet de stocker des documents en grand nombre. Et enfin, un enjeu économique : éditer sur le web coûte moins cher qu'éditer avec du papier. Les frais de diffusion et de distribution étant largement réduits.

Mais aujourd'hui, des freins persistent encore : ceux qui relèvent des traditions disciplinaires et ceux liés à la prégnance de l'évaluation.

Toutefois, l'édition numérique et le développement des fonctionnalités du web 2.0 ouvrent des perspectives intéressantes à ne pas négliger tant pour la communauté de chercheurs que pour l'ensemble des citoyens.

PARTIE 1 : Cadrage des enjeux et caractéristiques de l'édition numérique SHS

A/ Quelques faits historiques : de la prise de conscience à aujourd'hui

Ghislaine Chartron (2007, p.2) souligne que « la dynamique de l'édition scientifique vers le numérique est plus ancienne que le web… […] » mais que « Internet et les technologies web ont ouvert des opportunités inédites et de nombreux projets des années 90 ont porté le désir d'une communication planétaire sans barrière, souvent en marge de l'édition traditionnelle ».
L'enjeu de l'accès distant aux savoirs est depuis très longtemps présent dans la communauté scientifique, qui développe au fil des siècles des outils et pratiques facilitant la diffusion des connaissances (Chouteau, 2004 et Comberousse, 1999). La science classique du XVIIe siècle a permis à la communauté scientifique en Europe de structurer et de s'inventer des règles. Les Académies se créent progressivement et régissent les échanges entre savants et la circulation de leurs idées. Peu à peu se créent également des revues où les publications des scientifiques sont examinées et évaluées par leurs pairs. Mais en marge de ces modes de communication formels se développent également des réseaux informels, qui nourrissent les échanges d'idées, alimentent les conversations à distance et font avancer la science. On sait, par exemple, qu'au XVII^{e} siècle, l'Abbé Marin Mersenne, déjouant la censure religieuse, a créé une communauté virtuelle à travers des échanges épistolaires entre les savants du monde entier (dont Leibniz, Newton, etc.), et qu'au XIXe siècle, Hendrik Antoon Lorentz (1853-1928) a entretenu une correspondance assidue avec ses collègues à travers le monde lors de la première guerre mondiale (Ramunni, 2009).
Mais, chemin faisant, la science devenant une pratique professionnelle, le nombre de chercheurs augmentant, la structure de la communauté scientifique se complexifiant, de nouvelles règles apparaissent et notamment celles de la compétitivité et de la concurrence.
Le chercheur est aujourd'hui dans l'obligation de publier beaucoup : « publish or perish ». Et il doit le faire de façon à être lu au-delà de ses frontières nationales par des chercheurs du monde entier. Il ne s'agit pas là d'une coquetterie de savant qui préfère plutôt être lu et compris par son collègue du MIT que par celui de La Sorbonne, mais il s'agit là d'un enjeu primordial pour la carrière du chercheur. En effet, publier en anglais dans une revue internationale a plus d'intérêt que publier en français dans une revue française par exemple. La recherche scientifique est aussi le lieu de la compétition internationale… Le fameux classement de Shanghai en est la preuve.
Toutefois, dans ce contexte de compétition internationale, tout le monde a intérêt à soutenir les chercheurs et à les inciter à publier à l'étranger : la renommée internationale d'un chercheur permet à l'établissement qu'il l'emploie d'augmenter sa propre notoriété et son autorité dans la discipline étudiée… et par voie de conséquence elle fait rayonner la ville, la région, le pays auxquels appartient ledit chercheur.

S'il est vrai que la communauté de chercheurs des sciences dures a déjà depuis longtemps pris le pli de l'envergure internationale : colloques internationaux,

publications en anglais, etc. ; les SHS françaises ont été plus longues à démarrer. Bon nombre de chercheurs en SHS ne publient encore qu'en français et ne lisent que la recherche francophone de leur discipline, bon nombre de revues restent franco-françaises, et peu sont les chercheurs qui participent annuellement à des colloques internationaux (cf. interview Olivier Rey, www.millenaire3.com). La monographie reste le document de référence pour le chercheur en SHS ; qui a, par ailleurs, également besoin de sources souvent plus anciennes que son collègue chercheur en sciences dures.

Toutefois, depuis quelques années, les choses évoluent et les techniques de communication et de diffusion de l'information à distance accompagnent ce changement. Les mentalités au sein même de la communauté de chercheurs sont également en pleine mutation et les habitudes professionnelles de ces derniers intègrent de plus en plus l'outil numérique et l'ensemble de ses fonctionnalités.

Les instances politiques incitent également la communauté de chercheurs en SHS à publier via les modes numériques et à externaliser davantage leurs productions.

Des avancées techniques qui guident les premiers pas de la numérisation et de la constitution d'archives ouvertes

Des années 1970 aux années 1990, les potentiels techniques ouvrent la voie à des projets novateurs. S'il n'est pas encore envisagé de transmettre des données rapidement via le réseau Internet, il est toutefois possible de les numériser et de les stocker sur des CD-Rom par exemple. Ceci permet en outre de les échanger plus facilement.
Aussi, les Etats-Unis développent, de **1978 à 1980, le projet EIES** (Electronic Information Exchange System); l'Angleterre, quant à elle, met au point, de **1980 à 1984**, **le projet BLEND** (Birmingham and Loughborough Network Development Project). Lancé en **1991** par l'éditeur Elsevier et des bibliothèques aux Etats-Unis, **le projet TULIP** utilise le CD-Rom comme support en scannant les textes des revues. Quelques années plus tard, le **« Journal revue électronique de Science de l'information »** piloté par la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) voit le jour.
Les années 1990 permettent au réseau Internet et aux technologies du web de se développer considérablement et de se perfectionner. Cela entraine l'émergence de nouvelles opportunités.
Les nouvelles fonctionnalités techniques et les imaginaires qu'elles font naître (un village planétaire, une diffusion sans limite et sans barrière des données, des informations, une communication facilitée et sur-développée, un monde plus juste, plus équitable, plus informé) favorisent l'émergence de nouveaux projets. L'effervescence de cette période faste[1] autorise certains pionniers tels Paul Ginsparg[2] ou encore Stevan Hamad[3] à ouvrir de nouvelles voies en matière de diffusion de l'information scientifique et technique et à questionner le modèle traditionnel de l'édition. (Gallezot, 2005, p. 2).

Ginsparg a su valoriser la culture d'échanges de sa communauté en organisant une vaste banque de données internationale de diffusion des pré-publications devenue aujourd'hui l'une des principales sources d'information de son domaine [GIN 94], Stevan Harnad, cogniticien milita pour le principe du « *Scholarly Skywritting* », à savoir l'utilisation du réseau pour maximiser la diffusion des écrits scientifiques au-delà des supports existants [HAR 91].
Le mouvement engagé par Paul Ginsparg, a permis le développement d'un questionnement des modèles éditoriaux en place. En dévoilant certaines des potentialités techniques et économiques offertes par le numérique, Ginsparg a amené les chercheurs à s'interroger sur leur lien de dépendance vis-à-vis des éditeurs traditionnels.

Plusieurs idées fortes organisent alors ce mouvement. La première, conformément au projet des membres fondateurs du Web, consiste à exploiter les potentialités associatives dans la mise en commun des ressources. La seconde consiste à exploiter le faible coût de fabrication eu égard à la capacité de dissémination des œuvres. La troisième consiste à rendre visible, aux yeux d'un plus grand nombre, les différents états, à différentes étapes, de la production d'un document, et de permettre ainsi un plus large éventail de la critique. Ce point est important car il intervient en amont de la stabilisation et de

[1] Ghislaine Chartron qualifie cette période de « phase créatrice » (2007)
[2] Paul Ginsparg inventa une vaste banque de données internationale de diffusion des pré-publications.
[3] Stevan Hamad initia entre autres, le concept de « Scholarly skywritting » (écriture céleste)

la légitimation finale et traditionnelle par les pairs dont le système de filtrage est largement dominé par les éditeurs et un nombre relativement réduit et stable d'évaluateurs. La quatrième est que l'accroissement des documents disponibles, des réseaux de liens amont et aval appelle le développement de nouvelles fonctions éditoriales permettant de travailler sur le processus d'écriture lui-même, ses conditions de production et ses conditions de citation.

Gallezot, 2005

A partir de la fin des années **1990 (notamment 1997)**, le contexte français évolue également. Progressivement, un passage vers l'édition commerciale s'opère. **Elsevier Electronic Subscriptions** (future **ScienceDirect**) est la première offre commerciale de l'éditeur *Elsevier* qui met en place un système d'abonnement payant destiné aux laboratoires de recherche, aux bibliothèques ainsi qu'aux institutions politiques et publiques.
D'autres éditeurs traditionnels lancent sur le marché leur offre numérique : **Link** pour **Springer**, **Ideal** pour **Academic Press** ou encore **Interscience** pour **Wiley**.

Et ainsi naquit Internet…

1968 : le département américain de la Défense crée le réseau ARPANET (l'Advanced Research Projects Agency) afin de relier entre eux les centres de recherche militaire.
L'idée première d'Arpanet était de pouvoir lutter contre une attaque nucléaire en ralliant par un réseau non logique les centres militaires et quelques laboratoires de recherche. Seul le courrier électronique était utilisé.

1979 : le réseau civil USENET, utilisé pour des discussions thématiques (news, forums) est créé.

1982 : l'accès gratuit au réseau est autorisé

1983 : le gouvernement américain via le NSF (National Science Fondation) débloque des fonds pour permettre le développement du réseau. Cela aboutit à la mise en réseau de 60 universités américaines et 3 européennes.

1984 : ARPANET se scinde en deux : un côté militaire MILNET et un côté grand public : INTERNET. La NSF prend le relais et assure le développement d'INTERNET. La demande de connexion grandit. Le système commence à acquérir de la notoriété.

1989 : le réseau se développe encore : EUnet en Europe, Aussienet en Australie apparaissent et rejoignent le réseau NSFnet. Les entreprises, partout sur la planète, commencent à comprendre l'intérêt qu'elles ont à se connecter

1991 : Le réseau se commercialise avec l'arrivée des « providers » commerciaux (fournisseurs d'accès).

1992 : Le CERN à Genève développe le World Wide Web (WWW) qui constitue un moyen simple d'organiser l'information et la navigation sur Internet par des hyperliens, en utilisant le format de fichier HTML.

1995 : La France s'empare du phénomène Internet. Le Ministère de l'éducation nationale lance une expérimentation et connecte de nombreux établissements scolaires.

Alors que le monde de l'édition bouge et s'organise celui de la recherche prend également conscience de certaines problématiques liées à l'édition et la diffusion des connaissances scientifiques. Les nouveaux projets foisonnent. Les institutions publiques s'emparent peu à peu du mouvement et proposent en conséquence des

financements (sous forme de subventions ciblées) qui permettent de développer des pilotes et des outils nouveaux. Par exemple, en France, **la « revues.org »** est subventionnée par le CNRS et des institutions publiques. A ce propos, Gabriel Gallezot souligne que l'engagement de la France en cette voie, c'est-à-dire celle d'inciter les institutions publiques à la création d'archives ouvertes, s'affirme à partir de mars 2000 avec entre autres la conférence « Rencontre, Débat : Publication électronique des résultats de la Recherche. » (Gallezot : 2005, p.7). L'université Lyon 2, la Cellule MathDoc et le **Centre pour Communication Scientifique et Directe** (CCSD) mettent en place deux archives ouvertes de thèses : **Cyberthèse** et **Thèses-En-Ligne**. D'autres projets verront le jour et augmenteront le parc numérique de données en ligne : Lyon 2 s'associe avec d'autres universités, étend **Cyberthèse** et développe **Cyberdoc**. Le Centre de Communication Scientifique Directe situé sur le campus de la Doua à Villeurbanne, l'institut Jean Nicod et des chercheurs en sciences de l'Information et de la Communication créent **@rhciveSIC** et en relation avec Paul Ginsparg ouvrent une entrée française et européenne pour **ArXiv** nommée **HAL**.

En 2001, la public Library of Science[4] incite, via **une lettre ouverte**, les éditeurs traditionnels à autoriser la mise en ligne gratuite dans des bibliothèques publiques, des documents produits par la recherche scientifique. Cette première lettre est particulièrement décisive puisqu'elle permet de mettre à jour les problématiques liées à l'édition scientifique et à son accès. **Le 14 février 2002**, rassemblés en un colloque à Budapest, un certain nombre de chercheurs et personnalités de l'édition et du web rédigent un texte, **la déclaration de Budapest**, encourageant les chercheurs à se lancer dans deux stratégies complémentaires afin de développer le libre accès des connaissances scientifiques et techniques : **l'auto-archivage et le développement des revues alternatives**.

A la fin de l'année 2002 (octobre), en Europe, **le projet ECHO** voit le jour. Il s'appuie sur 16 institutions européennes dont 4 françaises (liste des institutions fondatrices : http://echo.mpiwg-berlin.mpg.de). Ce projet a pour objectif de venir en aide aux institutions culturelles, scientifiques et techniques qui souhaitent favoriser la mise en ligne de leur savoir. Ce projet a abouti à la rédaction de **la chartre ECHO** qui établit un certain nombre de gardes fous garantissant un niveau de qualité élevé aux documents mis en ligne. Ainsi, elle permet de « définir les critères d'une exploitation adéquate du potentiel offert par ces nouveaux médias, tant pour la préservation des archives, que pour l'exploration scientifique ou pédagogique ou encore pour la diffusion auprès du public du patrimoine culturel commun de l'humanité. » (*"Libre accès à l'information scientifique et technique : Actualités, problématiques et perspectives"* - http://openaccess.inist.fr/spip.php?article19)

Le 11 avril 2003, la **déclaration de Bethesda** incite les chercheurs dans le domaine biomédical à accélérer le libre accès à la littérature grise et donne une définition précise de la publication en libre accès tout en précisant le rôle de chacun des acteurs impliqués.

[4] Association à but non lucratif américaine qui regroupe des scientifiques et des médecins

Extrait de la déclaration de Bethesda

L'objectif de ce document est d'encourager les débats au sein de la communauté de la recherche biomédicale sur les moyens à employer afin de concrétiser le plus rapidement possible ce souhait largement partagé qu'est le libre accès à la littérature scientifique primaire. Notre objectif était de nous mettre d'accord sur les mesures concrètes nécessaires à la promotion d'un passage rapide et efficace à la publication en libre accès ; ces mesures pourraient être appliquées par toutes les parties concernées, à savoir, les organismes de soutien et de financement de la recherche scientifique, les chercheurs qui génèrent les résultats, les éditeurs par l'intermédiaire desquels les résultats de la recherche sont évalués par les pairs et distribués, et enfin les chercheurs, bibliothécaires et toute autre personne ayant besoin d'accéder à ce savoir.

http://openaccess.inist.fr/spip.php?article20

Article paru dans : ***"Libre accès à l'information scientifique et technique : Actualités, problématiques et perspectives"*** - http://openaccess.inist.fr/spip.php?article9

Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert - Date de la déclaration : 14 février 2002

Une tradition ancienne et une technologie nouvelle ont convergé pour rendre possible un bienfait public sans précédent. La tradition ancienne est la volonté des scientifiques et universitaires de publier sans rétribution les fruits de leur recherche dans des revues savantes, pour l'amour de la recherche et de la connaissance. La nouvelle technologie est l'Internet. Le bienfait public qu'elles rendent possible est la diffusion électronique à l'échelle mondiale de la littérature des revues à comité de lecture avec accès complètement gratuit et sans restriction à tous les scientifiques, savants, enseignants, étudiants et autres esprits curieux. Supprimer les obstacles restreignant l'accès à cette littérature va accélérer la recherche enrichir l'enseignement, partager le savoir des riches avec les pauvres et le savoir des pauvres avec les riches, rendre à cette littérature son potentiel d'utilité, et jeter les fondements de l'unification de l'humanité à travers un dialogue intellectuel, et une quête du savoir communs.

Pour diverses raisons, ce type de mise à disposition en ligne gratuit et sans restriction, que nous appelons l'**accès libre**, a jusqu'à présent été limité à de petites aires de la littérature de revue. Mais même dans ces collections limitées, de nombreuses initiatives différentes ont prouvé que le libre accès est économiquement viable et qu'il donne au lecteur un extraordinaire pouvoir de localiser et utiliser la littérature d'importance pour lui. Il donne aussi à l'auteur et à ses travaux une nouvelle visibilité, un nouvel impact et un nouveau public élargis et quantifiables. Afin d'assurer ces bienfaits à tous, nous faisons appel à toute institution ou personne intéressée à oeuvrer pour ouvrir l'accès au reste de la littérature et pour lever les barrières, particulièrement les barrières économiques, qui se dressent sur notre chemin. Plus ceux qui se joindront à l'effort pour faire avancer cette cause seront nombreux, plus tôt nous pourrons profiter des bienfaits du libre accès.

La littérature qui devrait être accessible en ligne gratuitement est celle que les savants donnent au monde sans en attendre de rétribution. Principalement, cette catégorie englobe leurs articles dans des revues à comités de lecture, mais aussi toute prépublication n'ayant pas encore fait l'objet d'une évaluation qu'ils pourraient souhaiter mettre en ligne pour commentaire ou pour avertir leurs collègues d'une découverte scientifique importante. Il existe de nombreux degrés et types d'accès plus large et plus simple à cette littérature. Par « accès libre » à cette littérature, nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités.

Alors que la littérature des revues à comités de lecture devrait être accessible en ligne sans aucun coût pour le lecteur, sa production n'est pas gratuite. Malgré tout, des expérimentations montrent que le coût global pour fournir un libre accès à cette littérature est largement inférieur aux coûts de diffusion sous des formes traditionnelles. Une telle opportunité d'économiser des fonds et d'étendre, dans le même temps, le public visé par la diffusion de la recherche, a fait naître une forte motivation chez les associations professionnelles, les universités, les bibliothèques, les fondations et autres, pour adopter le libre accès comme moyen de faire progresser leurs missions. Réaliser l'accès libre nécessitera de nouveaux modèles de recouvrement des coûts et mécanismes financiers, mais le coût global de la diffusion significativement inférieur est une raison de croire que le but est accessible et non pas simplement préférable ou utopique.

Pour réaliser le libre accès à la littérature des revues savantes, nous recommandons deux stratégies complémentaires :

I. Auto-archivage : en premier lieu, les savants ont besoin d'outils et d'assistance pour déposer leurs articles de revues à comité de lecture dans des archives électroniques ouvertes, une pratique communément appelée **auto archivage**. Lorsque ces archives sont conformes aux standards définis par **l'Open Archives Initiative**, des moteurs de recherche et autres outils peuvent traiter des archives distinctes comme un seul et unique fonds d'archive. L'utilisateur n'a alors plus besoin de savoir quelle archive existe, ni où elle est localisée, pour accéder à son contenu et l'utiliser.

II. Revues alternatives : en second lieu, les savants ont besoin des moyens pour lancer une nouvelle génération de revues alternatives engagées dans le libre accès et pour aider les revues existantes qui choisissent d'opérer la transition vers l'accès libre. Puisque les articles de revues devraient être diffusés aussi largement que possible, ces nouveaux périodiques n'invoqueront plus le droit d'auteur pour restreindre l'accès et l'utilisation du matériel qu'ils publient. Puisque le prix constitue un obstacle à l'accès, ces nouvelles revues ne factureront pas l'abonnement ou l'accès, et

se tourneront vers d'autres méthodes pour couvrir leurs frais. Il existe, pour cette fin, de nombreuses sources de financement alternatives, parmi lesquelles les institutions et les gouvernements qui financent la recherche, les universités et laboratoires qui emploient les chercheurs, les dotations allouées par discipline ou par institution, les amis de la cause du libre accès, les profits générés par la vente d'enrichissements apportés aux textes de base, les fonds libérés par la transformation ou la disparition des périodiques facturant un abonnement traditionnel ou un prix d'accès, voire les contributions des chercheurs eux-mêmes. Nul besoin de favoriser une solution plutôt qu'une autre pour toutes les disciplines et toutes les nations, ni d'arrêter de chercher de nouvelles alternatives originales.

L'accès libre à la littérature des revues à comités de lecture est le but. **L'auto-archivage (I.)** et une nouvelle génération de **revues alternatives en libre accès (II.)** sont les moyens d'atteindre cet objectif. Ils ne constituent pas seulement les moyens directs et efficaces à cette fin, ils sont à la portée des savants eux-mêmes, immédiatement, et ne nécessitent pas d'attendre des changements quelconques apportés par les marchés ou la législation. Tout en adoptant les deux stratégies que nous venons d'exposer, nous encourageons aussi toute expérimentation s'orientant vers d'autres moyens pour faire la transition des méthodes de diffusion actuelles vers l'accès libre. Souplesse, expérimentation et adaptation aux situations locales sont les meilleurs moyens de s'assurer que les progrès dans les divers contextes seront rapides, sûres et durables. L'Institut pour la Société Ouverte (OSI - Open Society Institute), réseau d'institutions fondé par le philanthrope George Soros, s'engage à fournir l'aide et les financements initiaux pour atteindre cet objectif. Il utilisera ses ressources et son influence pour étendre et promouvoir l'auto-archivage institutionnel, pour lancer de nouvelles revues en libre accès, et pour aider à rendre le système des revues en libre accès économiquement auto-suffisant. Bien que l'engagement et les ressources de l'Institut pour la Société Ouverte soient substantiels, cette Initiative a un important besoin des efforts et ressources que pourraient lui accorder d'autres organisations. Nous invitons les gouvernements, universités, bibliothèques, directeurs de revues, éditeurs, fondations, sociétés savantes, associations professionnelles, et savants individuels qui partagent notre vision à nous rejoindre dans notre action pour lever les obstacles vers l'accès libre, et pour construire un futur dans lequel recherche et éducation soient beaucoup plus libres de s'épanouir dans toutes les parties du monde.

Le 14 Février 2002, Budapest, Hongrie.

Les Signataires

Leslie Chan : *Bioline International*
Darius Cuplinskas : *Director, Information Program, Open Society Institute*
Michael Eisen : *Public Library of Science*
Fred Friend : *Director Scholarly Communication, University College London*
Yana Genova : *Next Page Foundation*
Jean-Claude Guédon : *University of Montreal*
Melissa Hagemann : *Program Officer, Information Program, Open Society Institute*
Stevan Harnad : *Professor of Cognitive Science, University of Southampton, Université du Québec a Montréal*
Rick Johnson : *Director, Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition (SPARC)*
Rima Kupryte : *Open Society Institute*
Manfredi La Manna : *Electronic Society for Social Scientists*
István Rév : *Open Society Institute, Open Society Archives*
Monika Segbert : *eIFL Project consultant*
Sidnei de Souza : *Informatics Director at CRIA, Bioline International*
Peter Suber : *Professor of Philosophy, Earlham College & The Free Online Scholarship Newsletter*
Jan Velterop : Publisher, BioMed Central

Article paru dans : ***"Libre accès à l'information scientifique et technique : Actualités, problématiques et perspectives"*** - http://openaccess.inist.fr/spip.php?article19

Charte ECHO
Date de la déclaration : 30 octobre 2002

Préambule

ECHO est un projet de recherche collaboratif qui apporte son soutien aux établissements et projets culturels et scientifiques en Europe qui détiennent ou enrichissent un patrimoine culturel grâce aux nouvelles technologies et aux nouveaux médias.
La Charte ECHO a pour but de définir les critères d'une exploitation adéquate du potentiel offert par ces nouveaux médias, tant pour la préservation des archives, que pour l'exploration scientifique ou pédagogique ou encore pour la diffusion auprès du public du patrimoine culturel commun de l'humanité

Les valeurs défendues par ECHO

ECHO fera de son mieux pour faciliter l'accès du grand public au patrimoine culturel et pour en promouvoir la compréhension par delà les frontières nationales, culturelles et linguistiques.

Tous les contenus d'ECHO seront mis en libre accès sur l'Internet de la manière la plus appropriée sur le plan technique et la plus réaliste.

L'ensemble des outils ECHO seront et resteront en libre accès sur l'Internet.

Toutes les normes utilisées seront dûment documentées, documentation qui sera en libre accès.

Les objectifs d'ECHO

ECHO encouragera la préservation, l'exploration et la diffusion de contenus appartenant au patrimoine culturel commun de l'humanité.

ECHO fournira les outils pour accéder au patrimoine culturel en respectant ses structures contextuelles et sémantiques.

ECHO prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'archivage et l'accessibilité à long terme des contenus qu'il propose.

ECHO s'assurera que tous les contenus sont intégrés et accessibles via un portail commun.

ECHO fera de son mieux pour s'assurer qu'il est techniquement possible d'établir des interconnexions entre les différents contenus proposés.

ECHO appuiera les protocoles ouverts existants et leur mise en œuvre et, le cas échéant, s'engagera dans le développement de nouvelles normes.

ECHO oeuvrera pour la création d'une infrastructure en réseau permanente pour la mise à niveau et la maintenance des outils et pour la présentation des résultats découlant du projet.

ECHO soutiendra activement les efforts de diffusion des outils et des résultats du projet auprès des fournisseurs de contenus tant privés que publics.

Les restrictions d'ECHO

ECHO exclut toute contrefaçon des droits de propriété intellectuelle et toute atteinte au droit des personnes.

ECHO n'apporte pas son soutien aux travaux sur des contenus, qui en raison de restrictions des droits de propriété, ne peuvent pas être mis en libre accès sur l'Internet.

ECHO n'adopte pas des protocoles sans fournir les outils permettant leur mise en œuvre.

ECHO ne développe pas d'outils qu'il n'utilisera pas pour rendre accessible le patrimoine culturel.

La communauté Agora

Tous les contenus, outils et protocoles, ainsi que tous les projets conformes aux valeurs, objectifs et restrictions énoncés ci-dessus peuvent faire partie de la communauté Agora d'ECHO.

Après la **déclaration de Budapest et celle de Bethesda**, celle de **Berlin du 22 octobre 2003** élargit **la notion de « libre accès » à tous les biens culturels et à tous les éléments issus de la recherch**e.

Cette déclaration est signée par diverses institutions de tous les pays (dont le CNRS français par exemple).

Extrait de la déclaration de Berlin (2003)

Préface

L'Internet a fondamentalement transformé les réalités matérielles et économiques de la diffusion de la connaissance scientifique et du patrimoine culturel. Pour la toute première fois, l'Internet nous offre la possibilité de constituer une représentation globale et interactive de la connaissance humaine, y compris son patrimoine culturel, et la garantie d'un accès mondial.

Nous, signataires, ressentons l'obligation de relever les défis que nous pose l'Internet, support fonctionnel émergeant pour la diffusion de la connaissance. A l'évidence, ces évolutions seront en mesure de changer sensiblement l'édition scientifique tout comme le système actuel d'assurance de la qualité.

Conformément à l'esprit de la Déclaration de Budapest pour l'accès ouvert, de la charte ECHO et de la Déclaration de Bethesda pour l'édition en libre accès, nous avons élaboré la déclaration de Berlin pour promouvoir un Internet qui soit un instrument fonctionnel au service d'une base de connaissance globale et de la pensée humaine, et afin de définir des mesures qui sont à envisager par les responsables politiques en charge de la science, les institutions de recherche, les agences de financement, les bibliothèques, les archives et les musées.

http://openaccess.inist.fr/spip.php?article38

Après les trois déclarations citées ci-dessus **(parfois nommées les « 3B » : Budapest, Bethesda, Berlin)**, d'autres suivent, encadrant peu à peu le paysage de la publication numérique. Par exemple, **le 30 janvier 2004, la déclaration de l'OCDE** encourage les pays signataires[5] à favoriser la diffusion numérique des résultats recherche issus de financements publics. Cette déclaration instaure **dix engagements** (cf. déclaration ci-jointe) afin de donner à l'édition numérique la même valeur institutionnelle qu'à l'édition traditionnelle.

D'autres textes suivent encore :

Mars 2004 : Principes de Washington D.C. pour le libre accès à la science

11 octobre 2004 : Déclaration écossaise sur le Libre Accès

Avril 2005 : Déclaration d'EBLIDA

Septembre 2005 : Déclaration de Salvador sur le Libre Accès

20 mai 2005 : Déclaration pour un patrimoine commun d'information en Géosciences

[5] Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, de Pologne, Portugal, République d'Afrique du sud, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie

16 janvier 2006 : **Recommandations sur le libre accès aux données sur la biodiversité**

Février 2006 : **Nidae ar-Ryadh / Appel de Ryadh**

Ces textes permettent peu à peu de donner un cadre juridique au développement de l'édition numérique ; chaque continent, chaque pays voire même chaque champ disciplinaire s'engageant selon ses propres règles dans l'aventure numérique de l'édition.

Les dix commandements de la déclaration de l'OCDE 2004

Extrait de
"Libre accès à l'information scientifique et technique : Actualités, problématiques et perspectives"

Ouverture : concilier l'intérêt d'un accès ouvert aux données permettant d'accroître la qualité et l'efficacité de la recherche et de l'innovation, et la nécessité de restreindre l'accès dans certains cas pour protéger des intérêts sociaux, scientifiques et commerciaux.

Transparence : rendre disponibles et accessibles au plan international les informations sur les organisations productrices de données, la documentation sur les données qu'elles produisent et les spécifications des conditions attachées à l'utilisation de ces données.

Légalité : prêter dûment attention, dans l'élaboration des régimes d'accès aux données numériques de la recherche, aux obligations légales nationales relatives à la sécurité nationale, au respect de la vie privée et à la protection des secrets de fabrication.

Responsabilité formelle : promouvoir des règles institutionnelles formelles explicites sur les responsabilités des diverses parties intervenant dans les activités liées aux données qui concernent la paternité, la mention des producteurs, la propriété, les restrictions concernant l'usage, les modalités financières, les règles éthiques, les conditions de licence et la responsabilité civile.

Professionnalisme : développer des règles institutionnelles pour la gestion des données numériques de la recherche basées sur les normes professionnelles applicables et sur les valeurs inscrites dans les codes de conduite des communautés scientifiques concernées.

Protection de la propriété intellectuelle : décrire les moyens d'obtenir un accès ouvert dans le cadre des différents régimes juridiques du copyright ou les autres législations sur la propriété intellectuelle applicables aux bases de données, ainsi qu'en ce qui concerne la protection des secrets de fabrication.

Interopérabilité : en coopération avec d'autres organisations internationales, prêter dûment attention à la nécessité de disposer de normes internationales pertinentes et à usage multiple.

Qualité et sécurité : décrire les bonnes pratiques quant aux méthodes, techniques et instruments employés pour le recueil, la distribution et l'archivage accessible des données afin de permettre un contrôle de qualité par un examen mutuel et d'autres moyens assurant l'authenticité, l'originalité, l'intégrité, la sécurité et la responsabilité.

Efficience : promouvoir une efficience accrue par rapport aux coûts au sein du système scientifique mondial par la description des bonnes pratiques relatives à la gestion de données et aux services spécialisés de soutien.

Responsabilité de rendre compte : évaluer le fonctionnement des régimes d'accès aux données, de manière à maximiser le soutien à l'accès ouvert pour la communauté scientifique et l'ensemble de la collectivité.

B/ Quelques définitions

Avant toute chose lorsque l'on parle d'édition numérique, une première distinction s'opère de manière disciplinaire

> Cette production [la production numérique] se scinde en au moins deux grandes entités disciplinaires : **Sciences humaines et sociales (SHS) et Sciences, techniques et médecine (STM)**. Leur distinction est d'importance car elle marque à la fois des réactivités, des habitudes éditoriales et des économies foncièrement différentes. Les STM s'adressent à des publics très spécialisés et ont largement franchi le pas de l'électronique. Les SHS, elles, peuvent être accessibles à des publics plus larges et sont encore beaucoup plus attachées au papier. Mais ne nous leurrons pas, les distinguos disciplinaires masquent surtout des habitudes et des solutions commerciales différentes, plus que des oppositions de principes.
> En revanche, et ce n'est pas le moins important, une éthique commune regroupe toutes les disciplines de l'édition électronique scientifique. Cette éthique repose sur des notions qui légitiment la validité scientifique des travaux publiés. A savoir : évaluation par les pairs, processus de validation, niveaux d'excellences, etc. Et l'édition électronique doit pouvoir jouer les fonctions de toute édition scientifique en la matière, même si elle distingue les post-prints (articles corrigés par leurs auteurs après publication) et **les pré-prints (articles mis en ligne avant publication, non validés par les "pairs") des "prints" eux-mêmes**…
>
> **Hubert Guillaud, 2004**

1. L'édition numérique, vous avez dit édition numérique ?

L'édition numérique désigne pour les plus béotiens d'entre nous des textes scientifiques de toutes formes (thèses, articles, ouvrages, etc.) mis en ligne sur Internet. Les différences entre les agrégateurs, les éditeurs électroniques commerciaux ou académiques ou les portails de documentation ne sont accessibles qu'aux plus éclairés. Pourtant, pour comprendre les enjeux liés à l'édition numérique, mieux vaut savoir de quoi on parle ! Une visite guidée en quelques définitions à travers les différents éléments qui composent cet univers s'impose donc.

Une précision en amont : les ressources électroniques sont définies par la norme ISO 2789 et sont constituées de documents de formats divers diffusées par des procédés divers : bases de données généralistes ou spécialisées, revues électroniques, documents numériques.
Le document ainsi diffusé (texte, son, image, etc.) est considéré dans son unicité physique.

On distingue donc :

1/ Les éditeurs commerciaux : Ils sont fortement développés dans le domaine des Sciences, Techniques et Médecine (STM) et commencent à prendre de l'ampleur en SHS. On peut notamment citer : Elsevier, Ingenta, Springer ou encore Proquest ou en France Sedes ou Hermès-Lavoisier.
Parmi ces éditeurs certains d'entre eux n'existent que sous **forme électronique** ; d'autres sont avant tout **des éditeurs papier qui ont développé une forme électronique** (Elsevier, Belin, etc.) et proposent de nouveaux services à leurs abonnés à l'édition papier.

2/ Les initiatives académiques et universitaires : ce sont des éditeurs adossés à **une institution publique ou à une université**. Ils éditent parfois en direct des textes intégraux ou achètent aux éditeurs des textes et articles qui mettent intégralement en ligne. On peut notamment citer : Muse, Jstor et Erudit ou en France, le Centre d'édition numérique scientifique (prescrip(t)s), Revues.org, CNRS-périodiques, I-revues de l'INIST, le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme, etc.

3/ Les bibliothèques : ce sont des portails/agrégateurs de mise à disposition des données des bibliothèques. Cette mise à disposition peut se faire par textes intégraux ou non. En France, on peut distinguer : le réseau des Cadist, Couperin, Gallica de la Bibliothèque Nationale de France.

4/ Les initiatives indépendantes, fort nombreuses. (cf. notamment la liste établie par le *Monde diplomatique* (www.monde-diplomatique.fr/revues) des revues plus ou moins grand public en ligne.

A noter également que ces éditeurs proposent des modes de diffusion différents : textes intégraux ou non, gratuité ou non, etc.

2. Qui fait quoi et comment…

Le **Libre Accès** désigne la mise à disposition gratuite sur Internet de la littérature scientifique et technique.

Par **« accès libre »** à cette littérature [celle émanant de la recherche scientifique et technique comprise au sens large : STM et SHS], nous entendons **sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public**, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du **copyright** dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités. **(**Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert**)**
Synonymes : accès libre ; accès ouvert ; librement accessible ; accès ouverts à la science ; en accès libre.

Anglais : open access

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/ consulté le 30 avril 2009

Les Archives Ouvertes (AO) sont des « lieux de stockage » de l'information, en accès libre.

Le terme **archive ouverte** désigne un **réservoir** où sont déposées des données issues de la recherche scientifique et de l'enseignement et dont **l'accès se veut ouvert** c'est-à-dire sans barrière. Cette ouverture est rendue possible par l'utilisation de protocoles communs qui facilitent **l'accessibilité** de contenus provenant de plusieurs entrepôts maintenus par différents fournisseurs de données.

Synonymes : archive OAI ; archives en libre accès ; archives électroniques ouvertes

Anglais : open archive

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/ consulté le 30 avril 2009

Revues Libres d'Accès (RLA). Les RLA sont des revues en ligne permettant un libre accès aux informations diffusées (par exemple en France, la revue Alliage). Ces revues peuvent exister soit uniquement sous la forme électronique soit sous la forme papier et la forme électronique.

Une **revue en libre accès** se dit d'une revue, nouvelle ou existante, qui répond aux **exigences de qualité des articles par la présence d'un comité de lecture** mais qui a un mode de financement permettant une **diffusion aussi large que possible** sans restriction d'accès et d'utilisation.

Synonymes : revue d'accès libre ; revue en accès libre ; revue librement accessible ; revue directement accessible ; revue en accès ouvert ; revues libres d'accès ; périodique en libre accès ; revues alternatives

Anglais : open access journal

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/ consulté le 30 avril 2009

La prépublication est la publication d'un texte finalisé ou non sur un espace numérique ouvert **avant la validation par les pairs**.

La **prépublication** désigne les versions d'un texte produit par un (des) auteur(s) **avant acceptation** par un comité de rédaction et éventuellement par un comité de lecture (évaluation par les pairs).

Synonymes : pré-publication ; pre-print ; preprint ; travaux en voie de publication

Anglais : preprint

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/ consulté le 30 avril 2009

La post publication est la publication d'un texte finalisé sur un espace numérique **après validation des pairs**.

La post-publication est la **version publiée** dans une revue d'un texte produit par un (des) auteur(s) **après acceptation** par un comité de rédaction et éventuellement par un comité de lecture (évaluation par les pairs).

Synonymes : post-publication ; post-print ; postprint

Anglais : postprint

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/consulté le 30 avril 2009

Creative Commons : licences qui proposent des contrats d'auteur circonstanciés à moduler autour de quatre éléments : la paternité, le droit à la modification, l'utilisation commerciale et la réutilisation dans les mêmes conditions du contrat d'origine.

Les licences proposées par l'organisation Creative Commons sont des **contrats-type dans lesquels les auteurs déterminent les droits attachés à l'œuvre qu'ils réalisent**. Six contrats sont possibles en combinant quatre éléments de base qui sont : la **paternité**, la **modification**, **l'utilisation commerciale** et la **réutilisation dans les mêmes conditions du contrat d'origine**. Elles peuvent s'appliquer à tout type d'œuvres ou un ensemble d'œuvres.

Anglais : Creative Commons

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/ consulté le 30 avril 2009

Copyleft : cette notion est opposée au copyright. L'auteur choisit les limites d'utilisation et de copiage de son œuvre. L'œuvre copiée doit être diffusée dans les mêmes conditions que l'œuvre originale.

On peut considérer le **copyleft** - né dans le monde **du logiciel libre** - comme l'opposé du copyright et proche du concept Creative Commons - qui s'en est inspiré. L'auteur, par ce système, autorise **l'utilisation** (copie, commercialisation...) et la **modification** de son œuvre mais **l'œuvre copiée ou « dérivée »** doit être produite et diffusée sous les mêmes conditions que l'œuvre originale.

Anglais : Copyleft

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/ consulté le 30 avril 2009

Copyright : il permet la **protection** d'une œuvre publiée.

Le **copyright** couvre les **droits exclusifs accordés aux auteurs** d'œuvres originales fixées sur un support matériel : droits de reproduction, d'adaptation, de distribution... Il est très proche du droit d'auteur. Il est souvent assimilé et réduit au « droit de copie » qui ne représente qu'une partie des droits.

Anglais : Copyright

Déf. du site http://openaccess.inist.fr/consulté le 30 avril 2009

C/ Les enjeux de l'édition numérique en SHS

Depuis quelques temps, l'édition en sciences humaines et sociales subit une crise. Le prix des publications très élevé, le taux important de rejet des articles proposés (de 70% à 90% pour les SHS contre de 20% à 40% pour les STM), l'existence rare d'archives de prépublications ainsi que la variété des contenus des périodiques SHS (articles, éditoriaux, recensions d'ouvrages, lettres, traductions, etc.) ont amené les chercheurs en SHS et les éditeurs à penser un nouveau modèle d'édition en utilisant les fonctionnalités du numérique.

> Faut-il le rappeler, outre ses avantages financiers, les atouts de l'édition électronique sont nombreux : meilleure visibilité de la production (surtout à l'international), facilité des recherches (et plus encore sur le texte intégral), possibilités éditoriales nouvelles (glossaires, images, hyperliens…)… L'édition électronique est cette façon de rendre vivante, sous forme électronique, le texte d'un auteur. L'enjeu est bien dans l'accès à un contenu scientifiquement validé et pas seulement l'accès à la description de ce contenu.
>
> **Hubert Guillaud, 2004**

L'édition traditionnelle en SHS revêt plusieurs caractéristiques qui rendent une évolution vers le numérique nécessaire.

- Les recherches en SHS, bien que le plus souvent rédigées en langage commun, restent cantonnées **à un public éclairé et restreint de chercheurs**. Ceci est d'autant plus paradoxal que leur utilité pour la société est importante ; ne serait-ce que parce que leurs objets d'études sont les hommes et la société. Développer l'édition numérique faciliterait l'accès aux ressources issues de la recherche, et permettrait une démocratisation plus importante des savoirs scientifiques. Ce point est sans doute une des clés qui explique à la fois les motivations et les freins de développement.
  Il existe d'ores et déjà des initiatives telles que le portail CAIRN, les portails de revues tels que revues.org, COMMposite, etc.

- L'édition SHS est trop dispersée et de trop petits tirages : il y a en effet plus de 500 éditeurs SHS en France, et plus de 75% des revues aidées en 2005 par le Centre National du Livre (CNL) ont eu une diffusion inférieure à 1000 exemplaires et près de 40% ne peuvent pas diffuser à plus de 500 exemplaires.
  L'édition numérique et notamment via les portails pourrait remédier à cela. Par exemple, CAIRN.info, site créé dans les années 2000, rassemble 60680 articles parus depuis 2001 dans 201 revues de recherche et de débat. Ce portail initié par quatre maisons d'éditions (Belin, DeBoeck, La Découverte et Erès) donne accès à des archives gratuites, à des résumés, à des sommaires, à des plans détaillés d'articles ainsi qu'à quelques articles récents en texte intégral. Depuis

2009, CAIRN.info s'est allié à revues.org pour élargir encore davantage l'offre numérique.

Aussi dans ce contexte, la création d'archives ouvertes, de revues électroniques gratuites ou payantes, de plate-forme répond à plusieurs enjeux :

1. **des enjeux politiques** : les fonctionnalités du numérique alliées aux changements progressifs de pratiques éditoriales permettent aux chercheurs en SHS français d'être davantage visibles et de dépasser ainsi la crise de l'évaluation qui touche la recherche française.

2. **des enjeux patrimoniaux** : le numérique permet de d'archiver et de conserver les productions intellectuelles en grande quantité

3. **des enjeux économiques** : le numérique permet de réduire considérablement les coûts de diffusion et de distribution

1. Des enjeux politiques

Depuis quelques années, la recherche scientifique française est soumise à la dure loi des classements et de l'évaluation. Après le choc du classement de Shanghai de 2003 où très peu d'institutions de recherche françaises apparaissent dans les cent premières places, les universités et les centres de recherche français ont subi de plein fouet ce que l'on a nommé « la crise de l'évaluation ».

La communauté scientifique internationale est conçue de telle sorte que les chercheurs sont évalués sur la quantité et la qualité de leurs travaux scientifiques. En effet, cette évaluation repose sur le nombre de publications (articles, communications dans des colloques, posters, ouvrages, etc.) produites par chaque chercheur ainsi que sur la qualité de ces dernières (revue classée, ouvrage papier, communication orale, poster.). Il reste évident que l'évaluation du chercheur et sa renommée rejaillissent sur l'établissement qui l'emploie (université ou centre de recherche) et par voie de conséquence sur la région et le pays dans lequel il se situe. En d'autres termes, dans un contexte de forte concurrence internationale, où le savoir joue un rôle prépondérant, chaque pays a intérêt à favoriser sa recherche scientifique et à la rendre plus visible à l'international. Plusieurs outils permettent d'évaluer nationalement et internationalement la production de savoirs issus de la recherche. En France, l'AERES (Agence d'Evaluation de l'Enseignement et de la Recherche Supérieure) et l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) sont deux outils créés en 2006. Ils ont pour vocation d'évaluer la recherche scientifique française et son impact à l'international mais également de fournir des moyens d'aide et de valorisation de la recherche scientifique française.

La mise en œuvre de la programmation financière est désormais confiée, pour une part significative des nouveaux moyens budgétaires alloués au secteur, à l'Agence nationale de la Recherche (ANR), mise en place depuis deux ans déjà et désormais dotée du statut d'établissement public.
Enfin, dans le cadre d'une contractualisation rénovée avec l'Etat, chaque opérateur, organisme de recherche ou établissement d'enseignement supérieur, au premier rang desquels les universités, est désormais soutenu en fonction de l'évaluation de l'atteinte de ses objectifs.
La pratique de l'évaluation en France, indispensable dans un système de recherche tourné vers l'excellence, est confiée désormais à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dotée du statut d'autorité administrative indépendante, elle est chargée de procéder à l'évaluation des établissements, des unités de recherche mais aussi des formations supérieures. Nous sommes convaincus que l'AERES s'inscrira rapidement et durablement dans le paysage français, grâce à la publication des évaluations, menées en toute transparence suivant les meilleurs standards internationaux.

Discours de François Goulard, 21 mars 2007
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Au niveau européen, l'European Science Foundation a mis en place le projet ERIH (European Reference Index for the Humanities), qui établit une liste européenne des revues SHS. Toutefois, l'European Science Foundation insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une évaluation quantitative (nombre de fois où la revue est citée ou utilisée) et non d'une évaluation qualitative élaborée sur des critères scientifiques.

EUROPEAN SCIENCE FOUNDATION European Reference Index for the Humanities (ERIH)

Use of the ERIH 'Initial' lists The ERIH lists will help to identify excellence in Humanities scholarship and should prove useful for the aggregate benchmarking of national research systems, for example, in determining the international standing of the research activity carried out in a given field in a particular country. However, as they stand, the lists are not a bibliometric tool. The ERIH Steering Committee and the Expert Panels therefore advise against using the lists as the only basis for assessment of individual candidates for positions or promotions or of applicants for research grants. ERIH 'Initial' lists
Please read carefully the ERIH Summary guidelines used by ESF Member Organisations and Expert Panels in order to fully understand the categorisation criteria. In particular, please be aware that the distinction between the categories A, B and C is not primarily qualitative ; rather, the categorisation also factors in issues such as scope and audience.

Dans ce contexte parfois très contesté[6] (cf www.sauvonslarecherche.com) de l'évaluation et de la concurrence internationale, on comprend aisément que l'édition numérique et les fonctionnalités diverses qu'elle propose, peuvent jouer un rôle important. Elles peuvent, en effet, à la fois détourner les biais de l'évaluation mise en place et favoriser en même temps la visibilité des publications françaises. En offrant des espaces de publication ouverts, elles permettent de rendre plus visible la recherche nationale. Elles permettent également aux chercheurs de rentrer dans le « jeu » de la citation : ils sont plus visibles, plus accessibles, donc plus lus et plus cités. En d'autres termes, développer l'édition numérique pourrait être une des réponses à la crise de l'évaluation subie par la recherche française. S'il est vrai que dans les sciences dites « dures », les pratiques électroniques sont davantage développées, en SHS tout reste à faire ou presque… **(cf. partie 2 : les freins)**

L'introduction du numérique dans les pratiques universitaires bouleverse le rapport à l'accès au savoir et en conséquence le rapport à l'enseignement. Depuis les années 2000 de nombreuses réflexions autour de l'accès au savoir et à la numérisation des campus se sont engagées. Lors du colloque « l'Université à l'ère du Numérique » en mai 2006 à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette de Paris, il a été souligné combien l'introduction du numérique était susceptible de « nourrir des initiatives avec des finalités de formation pour accroître la possibilité pour tous d'accéder à la formation. » (p.11) ; « le lien entre « formation, recherche et innovation [étant] rendu possible par le TIC » (p.11).
« La société du savoir » donne une place prépondérante à la formation universitaire et dans ce contexte : « la construction des universités numériques constitue l'un des enjeux majeurs à l'accès au savoir de demain. D'abord parce qu'elle va permettre de dépasser la non disponibilité des informations en offrant à distance un enseignement, l'accès aux bases de données et le partage des connaissances ; ensuite parce que le numérique transforme profondément le rapport au savoir et à l'apprentissage, celui des enseignants comme celui des apprenants. » (Albert-Claude Benhamou, président du comité de pilotage du CIUEN, 2006, p. 23).

Cette transformation ainsi annoncée touche également l'ordre établi entre les universités des pays dits riches et celles des pays émergents. D'aucuns voient même là le moyen de réfléchir davantage à un bouleversement global en redéfinissant des pratiques de « solidarité pour l'éducation » et de « partage des savoirs » avec « une éthique du partage que les TIC peuvent favoriser ». (Albert-

[6] Une association telle « Sauvons la recherche » reproche entre autres aux outils d'évaluation tels que l'AERES ou ERIH de favoriser un climat de concurrence entre les pays et de déplacer le débat sur la recherche scientifique vers celui de l'évaluation. Elle pointe également du doigt que ces outils, au demeurant critiquables et perfectibles, permettraient juger les chercheurs sur des critères de nombre et non pas sur des critères scientifiques et qualitatifs.

Pour finir, nous tenons à indiquer que nos interlocuteurs refusèrent presque toujours d'aborder les questions fondamentales, comme en témoigne le silence gêné qu'ils opposèrent aux étudiants qui leur demandaient : « *pour vous, qu'est ce qu'une bonne recherche ?* » Selon eux, leur rôle consiste seulement à délivrer dans l'indépendance une expertise neutre, tandis que le pilotage relèverait d'un autre service. Mais l'« indépendance » est à L'AERES ce que l'« *autonomie* » est à la LRU : un abus de vocabulaire destiné à faire croire à la mise en place d'un mode d'évaluation objectif par opposition à un régime d'évaluation forcément « *non objectif* », qui était celui que pratiquaient auparavant le Comité national des universités et le Comité national de la recherche scientifique (qui étaient toutes deux des instances représentatives).

Nicolas Lyon-Caen, Anne Saade
www.sauvonsluniversite.com

Claude Benhamou, président du comité de pilotage du CIUEN, 2006, p. 23). Ainsi, « L'université à distance doit naître à l'intérieur de l'Université traditionnelle, y créer un nouveau système, local, national, international en regroupant différents modèles » (p. 24).

Toutefois, si cette utopie du partage semble alléchante, elle pose d'emblée la question de l'économie. Produire du savoir coûte cher, le diffuser également et le partager aussi. (**Cf. enjeux économiques**). Ce fut notamment ce que le Massachusets Institute of Technology (MIT) a compris en mettant en place **le MIT Open Source** qui constitue une mise en ligne gratuite et systématique de l'ensemble des contributions scientifiques de l'institut coupant ainsi l'herbe sous le pied aux éditeurs commerciaux.

La mise en œuvre de cette expérience a nécessité des trésors d'imagination ! Il a fallu donner une forme électronique homogène à un corpus hétérogène ! précise Steven Lerman, directeur de ce programme au MIT. Mais en ouvrant son matériel pédagogique à Internet, le MIT a trouvé l'occasion de mieux partager tous les équipements fournis aux professeurs et souvent peu utilisés.
La stupéfaction a été de s'apercevoir que les professeurs et étudiants ne représentent que 50% des internautes utilisant le site, les 50% autres étant constitués d'autodidactes cherchant à se former seuls. « C'est une belle récompense, qui réconforte le MIT dans sa décision d'offrir son savoir au reste du monde », conclut Steven Lerman.

Actes du colloque « L'université à l'Ere du Numérique », 2006

2. Des enjeux patrimoniaux

Les enjeux patrimoniaux qui touchent l'édition numérique en SHS ne sont pas à négliger. Alors que les Etats-Unis ont rapidement pris le pas de l'édition sur le net, l'Europe et la France ont, quant à elles, été plus longues à démarrer. A ce jour, en France, l'édition en SHS reste une édition éparpillée avec de nombreux petits éditeurs aux tirages faibles qui touchent une population restreinte. Elle se fait majoritairement par le papier, même si ces dernières années, quelques initiatives numériques (**cf. partie 2**) se développent.

Alors que dans le domaine des sciences, techniques et médecine (STM), la production et la diffusion de revues s'appuie depuis longtemps sur les nouvelles technologies, le domaine des sciences humaines et sociales (SHS) n'a amorcé ce mouvement que depuis peu de temps. Dresser un état des lieux reste pour autant un exercice périlleux, compte tenu des particularités des SHS, où le secteur éditorial se caractérise par une forte dispersion des acteurs, une multitude d'initiatives – à l'intérieur desquelles il existe une grande disparité de ressources humaines, techniques et financières – et un modèle économique pour l'essentiel dépendant de subventions publiques. Cette diversité et ce foisonnement des SHS expliquent en partie le découragement des acteurs de l'économie du savoir qui, périodiquement, finissent par ignorer et délaisser ce secteur avant d'être rattrapés par une actualité qui remet les SHS à l'œuvre, comme c'est le cas aujourd'hui. À cela s'ajoute une demande croissante de

contenu inhérente aux ressources en ligne sur le Web et l'on assiste à une reconfiguration et à une formulation renouvelée des rapports entre l'usager et les objets virtuels.

Andrea Iacovella, 2004

L'ouverture vers des portails numériques permettrait d'archiver de façon conséquente les productions savantes en SHS des chercheurs français. Outre le fait que cela rendrait ces productions plus visibles, cela les rendrait également plus accessibles et donc plus partageables.

A ce propos, Jean-Michel Salaün souligne que si ces problématiques touchent des pays comme la France, elles s'adressent aux pays en voie de développement et soulèvent par voie de conséquence des questionnements relatifs à l'égalité Nord-Sud en ce qui concerne le partage des connaissances :

Il a souvent été rappelé que, concernant les articles ou communications scientifiques, les aspects pécuniaires des droits d'auteur n'avaient aucun sens. Dès lors, il paraît logique de considérer que, tout en préservant le droit moral de l'auteur et passé une rémunération équitable pour l'éditeur de la plus-value apportée par la mise en ligne, les publications scientifiques soient considérées comme un "bien public global". Et que cette proposition fasse l'objet d'une exception au traité de l'OMPI.
Autrement dit, par exemple cinq années après leur publication, la diffusion des articles et communications devraient être libres de droits pécuniaires. Dans le même temps, cela signifie qu'Etats ou organismes non-lucratifs doivent mettre en place des bibliothèques numériques en accès libre pour ces mêmes publications.

Jean-Michel Salaün, 2003

3. Des enjeux économiques

La question économique se pose à différents niveaux. Tout d'abord, s'il est vrai que l'édition numérique apporte des ouvertures économiques intéressantes, elle pose aussi la question de la gratuité de l'accès à l'information.

En effet, éditer coûte cher : les frais de diffusion et de distribution grèvent fortement les budgets des éditeurs et ceci est d'autant plus vrai dans le domaine des SHS où les maisons d'édition sont de petites tailles avec des petits tirages pour un public ciblé. Transformer l'édition papier en édition électronique permet une économie substantielle de 20% à 30% ; ce qui dans un contexte de crise est loin d'être négligeable.

La question économique allait donc au-delà de celle des coûts : face à l'explosion du nombre d'articles et de revues, et à la faiblesse du lectorat, il s'agissait de montrer qu'il y avait un modèle économique sur l'Internet adapté à la diffusion scientifique. Et ce d'autant plus que la publication scientifique disposait souvent de publics très identifiables, numériquement réduits et géographiquement dispersés.

Hubert Guillaud, 2004

Mais la question économique soulève d'autres problématiques qui ont sans doute freiné dans un premier temps le développement de l'édition numérique, ces dernières années en France. Dans le système actuel de la recherche publique française, lorsqu'il produit une publication, le chercheur ne touche aucun droit d'auteur. Payé par l'institution qui l'emploie sa rémunération mensuelle comprend ses prestations intellectuelles. La bibliothèque de son laboratoire ou de son université paie les abonnements aux revues, fournit les recueils, les ouvrages, ainsi que les autres sources dont il a besoin, etc. Toutefois, avec l'émergence des éditeurs numériques privés et publics, « Les bibliothèques se sont vues proposer, dans un premier temps, des abonnements aux formats électroniques des revues papiers qu'elles recevaient déjà : c'était pour elles l'occasion de trouver à la fois de nouveaux publics et des solutions innovantes à leurs problématiques traditionnelles de conservation. Depuis le début de cette "révolution", le prix des abonnements aux versions électroniques des revues n'a cessé de grimper : les éditeurs vendant à des consortiums de bibliothèques des paquets d'abonnements à des revues de plus en plus nombreuses mettant en danger l'économie de nombreuses revues techniquement dépassées. Autrement dit, les grands éditeurs ont profité de l'électronique pour renforcer la concentration du marché. » (Guillaud, 2004).

L'introduction de l'économie dans l'univers universitaire a ainsi bouleversé les mentalités et forcé les chercheurs à s'emparer des problématiques éditoriales émanant du numérique. S'en emparer et les faire évoluer pour qu'elles correspondent tant à leurs besoins qu'à leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

> La mise en place par les éditeurs privés voire par des éditeurs universitaires de barrières de péage commerciales de plus en plus prohibitives sur l'économie de la connaissance a eu pour effet contraire de faire réagir les scientifiques et de donner naissance au mouvement des archives ouvertes.
>
> **Hubert Guillaud, 2004**

Toutefois des freins subsistent et toutes les disciplines ne sont pas à également face au développement de l'édition numérique.

Partie 2 : États des lieux et freins

A/ Quelques points de repères

1. Des exemples nationaux et internationaux

Les pratiques en matière d'édition électronique diffèrent d'un pays à l'autre. Si les Etats-Unis ont pris de l'avance sur les pays européens ; ces derniers commencent à développer des initiatives variées.
Très récemment, plusieurs pays européens dont la France ont lancé un programme de coopération afin de permettre un meilleur accès aux données issues de la recherche et d'inciter les chercheurs à utiliser les outils présents :

Extrait de **« Une initiative européenne pour faciliter l'accès aux données de la recherche »**

« Un groupe de bibliothèques et de prestataires dans le domaine de l'information scientifique et technique vient de signer un protocole d'accord pour améliorer l'accès aux données de la recherche sur Internet. C'est dans ce but que la **Bibliothèque nationale allemande en sciences et techniques (TIB)**, **la British Library au Royaume Uni**, **la Bibliothèque de l'Ecole Polytechnique fédérale (ETH) de Zurich en Suisse, l'Institut de l'information scientifique et technique (Inist) en France, le Centre d'information technique du Danemark, la Bibliothèque de la TU Delft aux Pays-Bas** se sont rassemblés pour signer un protocole d'accord lors de la réunion du Conseil international pour l'information scientifique et technique (International Council for Scientific and Technical Information - ICSTI) qui s'est tenue à Paris le 2 mars 2009. Une coopération dont l'objectif est la création **d'une agence à but non lucratif** qui permettrait aux organismes de faire enregistrer des ensembles de données pour leur attribuer des identifiants permanents, pour que ces données puissent être utilisées comme des objets scientifiques indépendants, uniques et faciles à citer. »

Pour en savoir plus : http://www.tib-hannover.de/en/the-tib/doi-registration-agency/

De plus, depuis quelques temps le développement du phénomène Open Access oblige les politiques à prendre plusieurs décisions importantes pour ne pas être à la traîne de ce mouvement international. Par exemple, en France, des décisions récentes ont rendu obligatoire l'accès libre et gratuit aux résultats de la recherche financée sur fonds publics. « L'Agence Nationale de la Recherche (ANR), en novembre 2007, et la Commission européenne, en août 2008 dans le cadre d'une opération pilote du 7ème PCRD portant sur de nombreux appels, ont rendu obligatoire **le dépôt en accès libre et gratuit des publications issues des recherches financées sur leurs fonds ».**
Ainsi, les recherches publiques s'ouvrent au public ! C'est sans doute là un petit pas qui devra être poursuivi dans les années à venir.

Cf. tableau 1 : Quelques exemples d'acteurs nationaux et internationaux (p. 32)

FOCUS : TGE –ADONIS

Le TGE-Adonis est une infrastructure mise en place par le CNRS en 2007 et destiné à favoriser le développement d'outils pour la numérisation des ressources en SHS. Ce projet vise une mise en réseau des acteurs, des projets, des actions impliquées dans les problématiques liées au numérique pour les SHS. TGE-Adonis est une infrastructure légère qui incite, coordonne, anime sans se substituer aux différents opérateurs de documentation, édition, diffusion des connaissances scientifiques. Le TGE-Adonis coordonne différents axes et soutient des projets innovants.
Récemment, le TGE-Adonis a lancé la première phase de réalisation de l'infrastructure numérique d'accès unifié aux données et documents des Sciences Humaines et Sociales. A la fin de cette première phase – d'une durée d'un an – plusieurs réalisations concrètes auront vu le jour
1/ un moteur de recherche sur les données et les méta-données utilisant les principes de *l'open access*
2/ un socle commun d'intégration de données : annonces de séminaires, archivage, hébergement de données, etc.

L'idée principale est de pouvoir fournir aux chercheurs et aux étudiants un espace de travail centralisé où il pourra accéder à des données archivées, bénéficier de réseaux sociaux, rendre plus accessibles et plus visibles ses propres productions, etc.

Sur ce projet, TGE-ADONIS s'est associé s'est associé au Centre pour la communication Scientifique Directe (CCSD) du CNRS, au Centre de Calcul de l'IN2P3 et au Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) basé à Avignon.

2. Des pratiques qui diffèrent d'une discipline à l'autre

Si certaines disciplines ont très rapidement pris le pli des habitudes numériques, d'autres en revanche avancent plus lentement vers la mise en ligne.
Les sciences « dites dures » ont amorcé depuis plus longtemps le virage du numérique avec des chercheurs qui ont intégré dans leurs pratiques quotidiennes les outils à disposition. On constate aisément que ce n'est pas tout à fait le cas dans les SHS. Cette différence s'explique par le poids des habitudes professionnelles et éditoriales inhérentes à chaque type de disciplines.

Dans un environnement classique, basé sur le support papier, les enseignants-chercheurs des différentes disciplines scientifiques ont des préférences pour certains types de documents que ce soit pour la lecture ou pour la publication des résultats de leurs travaux de recherche ou pédagogiques. Ces préférences varient selon la spécialité par exemple, les médecins n'utilisent pas les mêmes types de documents que les philosophes, ces derniers utilisent des types de documents différents des physiciens, etc. D'une manière générale, "les sciences humaines et sociales ont tendance à utiliser plutôt les livres que les articles de périodiques. A l'opposé, les sciences exactes ou encore les sciences expérimentales se basent sur l'article dans des revues scientifiques dites de prestige"(BEN ROMDHANE, 2001, p24). De même (DERFOUFI, 2005, p.32) observe que :"Il est un fait que le travail scientifique des chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) est d'une nature différente de celui de leurs collègues des sciences techniques et médecine (STM). Ce qui explique en partie que les premiers privilégient l'usage de la monographie au détriment de celui de la revue scientifique. En effet, la monographie est toujours un outil de travail important en SHS".

Romdhame, Mkadmi, Hachicha, 2008

Toutefois, on peut constater aujourd'hui que peu ou prou l'ensemble des champs disciplinaires trouve sa place sur le web.

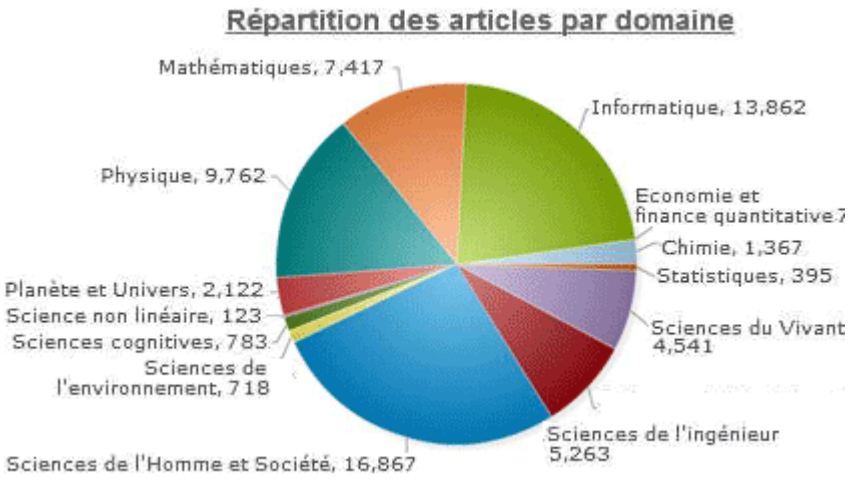

Résultats de l'enquête effectuée auprès des chercheurs en SIC (2008)

Cette répartition montre clairement que les Sciences Technique et Médecine (STM) sont largement plus présentes que les SHS. En effet, ces dernières représentent, toutes disciplines confondues, 16% des articles publiés sur les web. Mais à l'intérieur même des SHS les proportions de représentation ne sont pas identiques d'une discipline à l'autre.
Par exemple, une étude comparative des pratiques professionnelles des chercheurs en SHS en France, Italie et Espagne (Minon, Chartron, 2005) montre entre autres la répartition disciplinaire des revues SHS entre ces trois pays.

Tableau I – *Répartition disciplinaire comparative des revues SHS. Espagne, Italie, France.*

	Faible présence (**0 à 5 % des revues du corpus**)	**Présence élevée** (**10 % à 20 % des revues du corpus**)
Espagne	Sciences politiques Info-Com. Géographie	Économie Histoire Psychologie Droit-Sciences juridiques
Italie	Sociologie Info-Com. Géographie	*Linguistique/ littérature(20 %)* Histoire Economie Droit-Sciences juridiques
France	Sciences politiques Info-Com.	*Sociologie(23 %)* Histoire Géographie Pédagogie – Sciences de l'éducation Linguistique - littérature

Minon, Chartron, 2005

Ce tableau révèle que l'histoire s'affiche bien sur le web dans les trois pays étudiés. Ceci s'explique par le fait que l'histoire est une discipline ancienne, installée, qui nécessite de nombreux documents d'archive à étudier. De plus, les enjeux de cette discipline sont à la fois internationaux, nationaux et régionaux. Ces caractéristiques lui ont ouvert la voie des archives numériques (avec une volonté de conservation) ainsi que des fonds en tout genre (nationaux, régionaux, européens, etc.) avec une finalité de préservation du patrimoine culturel.

En revanche, les sciences politiques et les sciences de l'information et de la communication étaient lors de l'enquête sous représentées dans les trois pays comparés. Cela s'explique par le fait que ce sont des disciplines jeunes avec des communautés de chercheurs réduites. Toutefois, à ce jour, les sciences de l'information et de la communication développent, en France, un certain nombre de revues qui, peu à peu, acquièrent notoriété et reconnaissance.

Tableau 1
Quelques exemples d'acteurs nationaux et internationaux

	Les acteurs internationaux	Les acteurs nationaux
Editeurs commerciaux	Elsevier http://www.elsevier.fr/	Armand Colin : http://www.armand-colin.com/revues.php
	Springer http://www.springerlink.com/	RevuesOnline http://revuesonline.lavoisier.fr/ Hermès-Lavoisier
	Sage http://www.sagepub.co.uk/	
	Cambridge Journals Online : http://journals.cambridge.org/action/login	
	Emerald (= MCB University Press) : http://www.emeraldinsight.com/	
	Casalini : http://eio.casalini.it	
Agrégateurs / portails	CAIRN : http://www.cairn.info/	
		Gallica http://gallica.bnf.fr
		PERSEE www.persee.fr/
		Revues.org www.revues.org
		Calenda, le calendrier des sciences sociale
		In-extenso, moteur de recherche des sciences humaines et sociales
		Hypothèses, carnets de recherche en sciences humaines
Plateformes de revues universitaires	JSTOR = Ithaka www.jstor.org/	Revel@Nice http://revel.unice.fr/
	Muse http://muse.jhu.edu	I-Revues http://irevues.inist.fr/
	Erudit http://www.erudit.org	Edel : l'édition électronique à l'Université de Poitiers http://edel.univ-poitiers.fr/projet/index.htm
	Highwire Press http://highwire.stanford.edu/	TGE ADONIS http://www.tge-adonis.fr/ (plateforme du département SHS du CNRS)

Il est toutefois important de noter que la culture « tout numérique » n'est pas encore entrée dans les mœurs. Dans la majorité des cas, l'édition d'un article se fait d'abord sous forme papier puis sous forme numérique. On est alors dans le cas d'une **édition hybride**. Ces pratiques diffèrent toutefois un peu d'un pays à l'autre.

Les revues SHS restent majoritairement diffusées uniquement sur support papier : c'est le cas notamment pour plus de trois quarts des titres en France et en Espagne.A vec près d'un titre sur deux diffusé (au moins pour une partie de son fonds) en texte intégral sur le réseau, l'Italie apparaît plus dynamique, ce qui s'expliquer notamment par l'initiative de certains éditeurs et la stratégie d'agrégation de contenus menée par l'opérateur national *Casalini*.

Minon, Chartron, 2005

En d'autres termes, l'appropriation de l'outil numérique et des fonctionnalités qu'il propose se fait sur un temps long et via un médiateur plus ancien : le papier. L'électronique est acceptée si elle co-existe avec le papier, support usuel des publications SHS.
Mais, comme le souligne Chrisitne Berthaud de l'Institut des Sciences de L'Homme (interview millenaire3), les chercheurs en SHS utilisent beaucoup les supports électronique et ce depuis longtemps, ne serait-ce que parce qu'ils ont besoin de base de données.

Le phénomène des revues purement électroniques, c'est-à-dire des revues diffusées exclusivement sur support électronique (les e-revues), est peut-être en émergence ; mais, en l'état actuel, il reste marginal, concernant moins de 5 % des titres observés. Il est surtout présent dans les domaines des Sciences l'Éducation, de l'Histoire et de la Littérature en Italie, des Sciences de l'Éducation en Espagne, et de la Géographie en France.

Schéma V – *Répartition des revues SHS selon leur support de diffusion (en %). Espagne, Italie, France.*

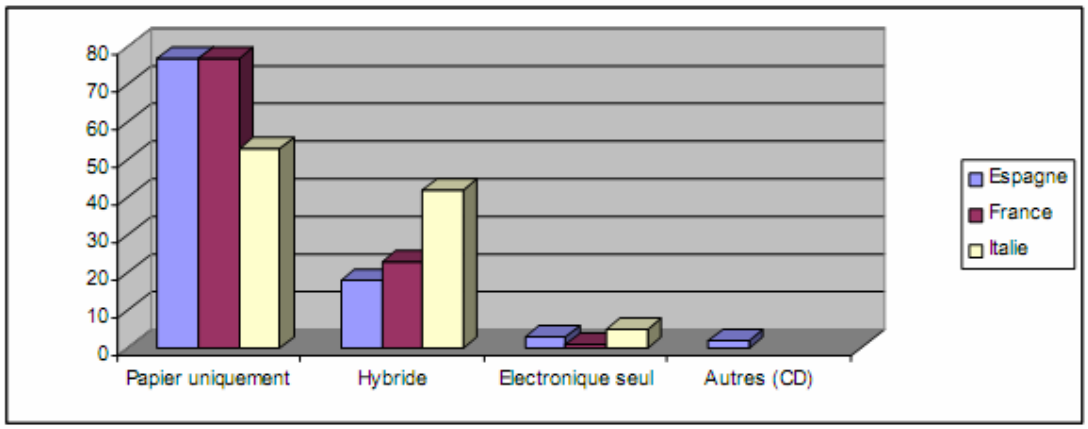

Minon, Chartron, 2005

B/ Deux freins majeurs au développement des outils numériques

1. Les traditions disciplinaires

On constate donc qu'en Europe et plus particulièrement en France, malgré les fonctionnalités techniques importantes du numérique et la diversité de l'offre produite, l'édition française en SHS « peine » à prendre sa place sur le net. En effet, alors que les publications françaises en SHS représentent 20% de la production mondiale, seules 2% d'entre elles sont présentes sur Internet. De plus, les traditions disciplinaires en SHS favorisent l'utilisation des monographies au détriment des articles et des publications et ce, d'autant plus lorsqu'ils sont numériques.
La Révolution Internet et les outils qu'elle a entraînés n'ont pas été systématiquement suivis par les usagers qu'ils soient chercheurs, éditeurs ou bibliothécaires.

Ce qui était plus difficile à évaluer était de savoir si les scientifiques accompagneraient cette transformation. S'adressant à des catégories socioprofessionnelles supérieures, très fréquemment équipées en matériel informatique, connectées, familiarisées avec d'autres procédés électroniques (comme l'e-mail), il semblait légitime de penser que ce serait le cas. Pourtant, il en a été différemment, en grande partie parce que l'appropriation de nouveaux modes de communication demeure lente et parce que les changements de mentalités sont encore plus lents. Les processus de rédaction établis n'ont pas intégré l'électronique, sinon au travers de l'échange de documents via l'e-mail. D'autre part, une publication électronique est moins "valorisée" ou "valorisante" sur un CV de chercheur qu'une publication dans une revue papier établie. Le manque de sensibilisation à cette question tient donc autant à des questions de représentations que de formation.

Hubert Guillaud, 2004

Les pratiques disciplinaires qui privilégient un type de document par rapport aux autres ont un poids non négligeable sur l'acceptation ou non des outils numériques. Dans le cas de la recherche en SHS, il ne s'agit pas tant de pratiques de consultation de documents en ligne mais également de pratiques d'édition. Ghislaine Chartron (Interview millénaire3, 30/10/2009) souligne que :

Le phénomène de partage via les outils numériques n'est pas aussi massif en SHS que dans les sciences dures. Il s'agit là aussi de pratiques et de traditions disciplinaires différentes. Les chercheurs de sciences dures construisent ensemble leur savoir : ils publient, font des expériences, vont aux mêmes colloques internationaux. Ils travaillent collectivement au laboratoire. Ils ont une véritable « tradition » de travail en collaboration. En SHS, les recherches sont majoritairement plus solitaires. Le travail d'équipe est moins fréquent qu'en sciences dures. La communauté de chercheurs est plus éclatée et dans un certain sens, il n'y a peu de paradigmes unificateurs. Ce constat conduit *a fortiori* au fait que les chercheurs en SHS partagent peu leur système de diffusion de l'information.

Il est, en effet, montré que les chercheurs commencent à utiliser les ressources en ligne qui sont aujourd'hui nombreuses ; les plates-formes d'accès se développent assez pour que les chercheurs en SHS puissent les utiliser sans crainte : CAIRN, Persée, HAL-SHS, @rchivesSIC sont faciles d'accès, regroupent

de façon rétrospective ou courante[7] un nombre considérable d'articles gratuits ou non. Mais ces derniers ont plus de mal à accepter d'être édités sous la version électronique.
Et aujourd'hui, plusieurs freins subsistent :

> Deux freins, qui, en quelque sorte, s'auto-bloquent. D'abord le prestige du papier. Le temps n'est pas encore venu ou les " pointures " publieront directement sur format électronique, et où l'on pourra sans risque donner des sites dans les bibliographies de ses articles.
>
> L'autre, c'est le problème de la gratuité. Les éditeurs veulent vendre leurs titres, les enseignants et chercheurs ne veulent pas payer leurs outils de travail. Thème qui se module avec celui du service public et de ses missions. Or la gratuité est une polémique, ce n'est pas un problème. Même facilitée, l'édition électronique coûte. Et celui qui publie son travail mérite, s'il le souhaite, d'être rémunéré. Comment articuler dès lors droit d'auteur, coûts d'édition et gratuité d'usage ? Les besoins, donc le marché existent, les financements aussi. Il faut simplement s'accorder sur qui paye, et quand.

Ollé, Sakoun, 2001

Daniel Charnay, fondateur de HAL-Archives ouvertes explique aussi que les chercheurs estiment avoir la visibilité nécessaire en étant publié par une revue classique qui mettra en ligne ses articles via les versions électroniques de ses numéros. « Certains chercheurs ne voient pas l'intérêt de déposer sur HAL alors qu'ils publient dans des revues qui ont leur propre site web, explique-t-il, ils estiment que leur production est déjà disponible sur Internet. Or, ils oublient que ce service est payant et très cher. » (Interview millenaire3.com, propos recueillis le 22 septembre 2009)

2. L'évaluation

L'évaluation du travail scientifique tient une place importante dans la vie du chercheur. Celle-ci s'appuie sur le nombre et la qualité de ses publications annuelles. Une liste est établie par AERES et les membres de la commission du Conseil National des Universités (CNU). Cette liste classe les revues et leur attribue des points en fonction de différents critères : présence d'un comité scientifique, présence d'un comité de lecture, envergure nationale, envergure internationale, papier/électronique, etc. En terme d'avancement de carrière, le chercheur a intérêt à publier ses travaux dans une revue avec les deux comités, à envergure internationale et sur papier.

[7] Les archives ouvertes rétrospectives mettent en ligne des articles parus dans des revues papier les années précédentes. Les archives ouvertes courantes mettent en ligne des articles de l'année parus ou non dans des revues papier.

Aussi, dans ce contexte, il est facile de comprendre que la publication directe sur le web rentre difficilement dans les mœurs du chercheur en SHS[8].

Toutefois, le développement des outils numériques incite les instances gouvernementales à réfléchir au moyen d'intégrer de façon plus cohérente et pertinente, les publications web dans l'évaluation des chercheurs.
A ce titre, la Modern Langage Association (MLA) et l'Humanities, Arts, Science and Technology Advanced Collaboratory (HASTAC), consortium américain de sciences humaines numériques ont lancé une réflexion autour de l'évaluation des publications numériques des chercheurs en SHS.

[8] En sciences dites « dures », les chercheurs subissent les mêmes pressions mais les versions électroniques sont mieux considérées qu'en SHS. Certaines d'entre elles figurent dans les listes établies par les CNU et l'AERES.

La MLA (Modern Langage Association) et HASTAC (Humanities, Arts, Science and Technology Advanced Collaboratory), consortium américain de sciences humaines numériques ont décidé de **conjuguer** leurs efforts pour faire reconnaître et évaluer la production scientifique numérique.
A cette fin, les 2 organisations sont en train de préparer un guide sur un wiki qui migrera par la suite sur le site web de la MLA, fournissant des conseils destinés aux différents départements universitaires de sciences humaines.
La MLA s'inquiète depuis plusieurs années de la place excessive des médias traditionnels dans la mesure des travaux scientifiques pour la promotion et l'évolution des carrières des universitaires, comme l'indique un **rapport** publié en 2006 incitant à une ouverture aux médias numériques. Elle veut maintenant passer à la pratique en aidant les universitaires à se doter d'outils pour évaluer l'activité numérique.
Au-delà de la reconnaissance du numérique en tant que véhicule de la recherche équivalent à l'imprimé, il y a aussi une volonté de remettre à plat ce qui a été la norme d'évaluation pendant des décennies. Ainsi, d'après certains membres de la MLA, de nombreuses décisions de promotion de chercheurs ont été prises en faisant une confiance absolue à l'évaluation par les pairs des presses universitaires, considérées comme des garantes de l'excellence de la recherche.

Elisabeth Caillon, 2009

Il convient de constater qu'à l'heure actuelle, les chercheurs en SHS se trouvent dans une position paradoxale. D'un côté, l'outil web leur offre de nombreuses fonctionnalités et opportunités d'édition. Mais d'un autre côté, les règles de publication qu'ils subissent dans leur champ disciplinaire les empêchent de s'en saisir complètement. Aussi la prise en compte des publications sous forme électronique dans l'évaluation des chercheurs devient urgente. Cela participerait au développement des ces outils et par voie de conséquence aux changements de mœurs dans les communautés de chercheurs en SHS.

C/ Et demain ?

Mais si un certain nombre d'expériences sont aujourd'hui mises en place pour favoriser et développer l'édition numérique, d'aucuns pensent qu'il faut même aller plus loin. Le web 2.0 ouvre la voie à d'autres expérimentations en profitant des potentialités qu'il propose pour plus d'ouverture, plus d'interactivité, plus de mouvements dans cette société dite « des savoirs ».

> La première phase de ce passage est à présent bien avancée et la saturation des formes héritées du papier, toujours présentes au cœur des premières réalisations numériques est en cours. Une seconde phase est en cours de déploiement. Elle consiste à mettre l'édition numérique « au milieu » des conditions de production / circulation des savoirs scientifiques… Il s'agit en effet de penser et de concevoir des dispositifs qui soient l'expression la plus adéquate de ce couplage structurel.

Chartron, Ertzscheid, Gallezot, Noyer, 2008

Certains chercheurs préconisent même de faire émerger un nouveau modèle d'édition qui laisserait davantage de place à la « science en action » (Latour : 1984), à la pensée entrain de se construire et qui dé-saturerait l'espace éditorial numérique :

> L'édition scientifique doit aujourd'hui permettre d'habiter les communautés d'œuvres, les agencements qui produisent et font circuler les documents, comme « incomplétude en procès de production ». Il s'agit de prendre en compte les dimensions complexes des procès d'écritures scientifiques et de favoriser le travail de recherche, en particulier, en décrivant de manières fines les onto-éthologies conceptuelles ([1])au cœur des pratiques. Il s'agit encore de permettre l'établissement de chemins pertinents, de connexions, entre les hétérogenèses documentaires, des fragments et des formes courtes les plus labiles aux textes stabilisés et sanctifiés en passant par les « working papers », les corpus de données quelconques… qui sont convoqués au cours du travail de recherche, de lectures-écritures.

Chartron, Ertzscheid, Gallezot, Noyer, 2008

C'est sans doute à ce niveau que les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important. Sans se substituer au système classique et académique d'évaluation par les pairs, elles peuvent proposer des formes de mise à disposition des travaux de recherche via des blogs, des plate-formes ouvertes, des archives ouvertes, etc. en proposant aux chercheurs non seulement d'y déposer leurs textes finis mais également ceux qu'ils sont en train de construire. Cela permettrait de créer des espaces ouverts où citoyens et chercheurs pourraient être en interaction directe.
Une expérience de ce type a été menée par un chercheur aux Etats-Unis. Ce dernier a, en effet, déposé son livre à la fois sur un blog et auprès de ses pairs chercheurs. Il ressort de cette expérience que les remarques reçues sur le blog ou par ses pairs ne sont évidemment pas de même niveau mais apportent au

chercheur un double regard sur son travail fortement enrichissant. Toutefois, il est à noter que l'un ne peut se substituer à l'autre. C'est pour cette raison qu'il faut des formes complémentaires de diffusion des savoirs scientifiques en utilisant les fonctionnalités des nouveaux outils.

Beaucoup d'universitaires qui ont commenté cette expérience **s'accordent** à dire que les commentaires sur les blogs ne peuvent pas remplacer pleinement la revue par les pairs mais **certains** pensent que le blogging scientifique pourrait jouer un rôle dans le processus d'édition. D'ailleurs, des processus de revues par les pairs en ligne existent déjà dans l'édition scientifique (voir **celle** de Journal of Interactive Media in Education en SHS).
Ils **notent** que ces modes d'échanges d'idées interviennent beaucoup plus tôt dans le cycle de vie du travail scientifique, alors qu'ils ne pouvaient se faire auparavant que lors des colloques et conférences ; ils élargissent l'audience et permettent de coopérer à longue distance. De plus, la diffusion des idées par les nouveaux médias (blogs, microblogs comme Twitter…) est un acte gratuit sans reconnaissance réelle pour l'avancement de carrière et devient une fin en soi.
Ils concluent que ce succès ponctuel de la critique d'un livre sur un blog ne constitue pas un résultat scientifique mais peut mettre en lumière les défauts de la revue par les pairs. Différentes questions sont soulevées : celle de savoir comment les éditeurs peuvent décider de publier ou non sur la base de commentaires anonymes ainsi que celle du copyright.

Elisabeth Caillon, 2009

A ce propos, le web 2.0 offre aussi la possibilité d'élargir la gamme de formats en de média et de ne pas se cantonner aux textes :

> En effet le modèle d 'épi-revue, qui consiste, dans sa forme initiale (Ginsparg 1996[ii]) à sélectionner des eprints (pré ou post prints) pour en faire un objet éditorial singulier nous semble trop frileux. Or cette conception est aujourd'hui amendée non seulement par le web 2.0, notamment pas la possibilité d'agencement d'unités documentaires hétérogène Post-Géno par les documenta cartograph

Noyer, Gallezot, Ertzscheid, Chartron, 2008

Conclusion

Les outils numériques offrent aujourd'hui de grandes potentialités susceptibles d'aider le secteur de l'édition en SHS en crise. Mais si l'offre est multiple, couvre l'ensemble des besoins, leurs usages ne sont pas encore totalement entrés dans les moeurs.
Les pratiques disciplinaires fortement ancrées, doublées de critères d'évaluation qui ne valorisent pas les publications numériques sont d'autant de freins qui empêchent les chercheurs de s'approprier les fonctionnalités nouvelles offertes par le numérique.
Mais les choses bougent… Si certaines disciplines (Sciences de l'information et de la communication, histoire, sociologie, etc.) ont déjà sauté le pas en utilisant à la fois les possibilités en ressources documentaires et les fonctionnalités d'édition, d'autres évoluent peu à peu dans leurs pratiques éditoriales en y incluant les outils numériques.
A ce jour, on constate que l'ère n'est pas encore au « tout numérique » mais plutôt à une **utilisation hybride** où le papier reste en bonne place.

Mais doit-on souhaiter aller jusqu'au « tout numérique ». Pas sûr… Il reste en effet des problèmes de conservation et de préservation de l'environnement à résoudre avant de basculer totalement dans l'information virtuelle.
Imaginons un monde où les publications, communications, rapports, thèses, ouvrages, articles, tout ce qui constitue l'information, n'existent plus que sous la forme numérique… Imaginons aussi un monde où les archives papier ont totalement disparu et où la technologie a tellement progressé qu'elle a rendu obsolète et inutilisable toutes celles que nous utilisons aujourd'hui. Impossible ? N'en jugeons pas trop vite. Qui n'a jamais sauvegardé un texte sur un support ancien, par exemple une disquette 3 pouce ½, qu'il est devenu impossible à ouvrir avec les technologies d'aujourd'hui ?
Dans ce monde-là, en outre, comment préserver de façon pérenne des données virtuelles dont l'espérance de vie sera forcément courte. Il est impossible de penser conserver *ad vitam eternam* des informations sur les serveurs et la durée de vie de l'information sur un DVD, un CD-Rom ou une clé USB est au mieux de 30 ans… De plus, comment stocker les milliards d'octets d'information produits chaque jour sans polluer voire détruire l'environnement dans lequel nous vivons ? Les serveurs qui nous permettent de communiquer avec le monde entier, de stocker et de produire des outils d'information consomment beaucoup d'énergie et nécessitent des systèmes de climatisation très complexes ; consommant à leur tour beaucoup d'énergie.
Ces questions restent en suspens… Toutefois, elles ne doivent pas occulter le fait que le numérique offre des possibilités de partage d'information et d'interactivité non négligeables. **S'approprier ces outils, savoir en comprendre les fonctionnalités pour en faire bon usage** sont des clés pour l'avenir.
Ces outils offrent, entre autres, **aux collectivités territoriales et aux chercheurs les moyens de se « connecter » directement entre eux**, ils ouvrent la possibilité de mettre en place des espaces d'échanges virtuels (par exemple un portail ou un site très interactif) entre chercheurs et citoyens, entre chercheurs et élus, entre élus, citoyens et chercheurs. Ce genre d'initiative ouvrirait les recherches en SHS au grand public tout en permettant aux chercheurs de sortir des sentiers balisés de la publication scientifique et diffuser

leurs travaux par d'autres voies que celles officiellement reconnues. Cela leur permettrait de se dégager momentanément des contraintes de l'évaluation et ainsi d'ouvrir les débats sur des recherches entrain de se construire. Cet espace offrirait la possibilité d'augmenter la visibilité des recherches menées dans une région. Il pourrait aussi être le support à des collaborations, à des constructions de savoirs différents, hybrides, à des croisements de pratiques professionnelles en proposant les moyens de déposer des « papiers » en cours de rédactions, des appels d'offre, des recherches de partenariats, des blogs, des espaces d'interactions entre chercheurs, élus, citoyens (forums par exemple), etc.
Il offrirait enfin une ouverture vers **le multi-support** : **images, textes, sons (cf. par exemple le centre de ressources audiovisuelles et multimédia mis en place par l'ENS-LSH).**

Annexe : Quelques initiatives lyonnaises en matière d'édition ou de diffusion numérique en SHS

1/ Portail d'accès de l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines (ex-Ecole ouverte) - http://ressources.ens-lsh.fr

Afin de remplir sa mission de diffusion et de partage des connaissances, l'ENS-LSH a mis en place un portail d'accès aux ressources publiées sur Internet par les chercheurs, les enseignants et les élèves de l'école. Ce portail s'adresse non seulement aux membres de l'ENS-LSH mais également au grand public.
Structuré en cinq rubriques, ce site offre l'accès librement à un très large panel de documents en texte intégral.

a. recherche : Cette rubrique permet l'accès aux compte-rendus de conférences sélectionnées, aux actes de certains colloques, de certaines journées d'études ou séminaires.

b. enseignements : ici sont disponibles des cours, des séminaires, des dossiers thématiques ainsi qu'un accès aux trois sites (Géoconfluences, la clé des langues et SES-ENS) réalisés en partenariat avec la Direction Générale de l'enseignement scolaire et spécialement dédiés aux professeurs du secondaire.

c. Publications en ligne : cette rubrique est particulièrement riche. Elle donne accès à divers documents numérisés (par exemple un diaporama sur les mutations urbaines de Lyon au XXe siècle), à l'ensemble des E-revues de l'ENS-LSH (Astérion, Création critique, Erytheis, Interférences, Malfini, Mots, Tracés), aux éditions électroniques de l'école (actes de colloques, monographies, etc.) et enfin thèses et mémoires qui ouvrent l'accès à quelques thèses et mémoires soutenus à l'école.

d. Culture : comptes rendus ou sites relatifs aux actions culturelles de l'école

e. Autres ressources : dernière rubrique mais non des moindres. Elle regroupe quatre sous-rubriques : aide à la recherche qui offre des outils de mutualisation de bonnes pratiques en matière de recherches documentaires en SHS, bases bibliographiques qui donnent accès à quatre sites ou bases de données bibliographiques en divers domaines, corpus qui offre l'accès à quatre sites contenant des corpus de textes intégraux comme le théâtre classique, BFM (base de français médiéval) et enfin, diffusion scientifique, dédié au grand public qui ouvre la voie à trois espaces : ENSmédia (cf. description ci-contre), espace ENS dans HAL archives ouvertes, et plateforme E-textes : diffusion électronique de textes longs (mémoires, thèses, éditions critiques, monographies) avec moteur de recherche en texte intégral.
Ce site en perpétuelle mutation s'adapte aux besoins des chercheurs, des élèves et des enseignants de l'ENS et à ceux du grand public. Certaines rubriques peu remplies aujourd'hui sont en cours d'évolution. L'ENS-LSH offre avec ce portail un bel outil de partage des connaissances

2 / ENS-Editions : parution en ligne (ouvrages et revues)

contact :
ENS-Editions
ENS-LSH
15, parvis René Descartes
BP7000
69342 Lyon Cedex 07
tel : 0437376097
fax : 0437376096
ENS-Editions@ens-lsh.fr
http://editions.ens-lsh.fr

Les éditions de l'ENS-LSH sont nées en 1993 alors que l'école était encore basée à Fontenay. Après le déménagement en 2000, une nouvelle définition des collections et une professionnalisation de la production ont été entreprises.
Une partie des productions éditoriales est proposée en ligne. Ainsi, les éditions de l'ENS offrent l'accès, à ce jour, à deux ouvrages en texte intégral et à une partie des revues (pages en cours de construction).
Cette ouverture à l'espace numérique représente indéniablement un tournant pour la politique éditoriale des éditions de l'ENS qui élargissent ainsi la visibilité de leurs ouvrages et par voie de conséquence celle des auteurs de l'école (chercheurs, enseignants, doctorants, etc.)

3 / ENS-Media : base de ressources audiovisuelles et multimedia de l'ENS-LSH
http://gedomia.ens-lsh.fr

ENS-Media fait partie des outils mis en place par l'ENS-LSH dans le cadre de sa mission de diffusion et de partage des connaissances. ENS-Media est une base documentaire qui permet de consulter les documents audiovisuels et multimédia produits par l'ENS-LSH. Le site est conçu selon deux rubriques : « cours et séminaires » et « colloques et conférences ».

4 / Persée
www.persee.fr

Les revues françaises en sciences humaines et sociales constituent un riche patrimoine culturel et scientifique qu'il est nécessaire de préserver et de diffuser. Aussi, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche a initié en 2003 le programme « Persée » ; il a confié la tache de le développer à « l'équipe Persée » de l'Université Lyon 2 et celles d'héberger le site et d'assurer un archivage pérenne des données au Centre Informatique National pour l'Enseignement Supérieur (CINES).
Persée est un programme de publication numérique rétrospective des revues scientifiques en sciences humaines et sociales. Il permet de valoriser les revues scientifiques en langue française, de donner libre accès aux résultats de la recherche scientifique en SHS et de mettre à disposition de la communauté scientifique un outil de recherche et de consultation.
Persée applique un « Libre accès maîtrisé » : les documents sont librement accessibles mais l'éditeur et le diffuseur peuvent déterminer une période récente pendant laquelle les documents ne sont pas diffusés par voie numérique. Persée coopère avec d'autres portails afin d'assurer une continuité dans la consultation des fonds. Aujourd'hui, Persée c'est : 74 revues présentes sur le portail, 231 486 documents diffusés, 90 869 articles scientifiques en texte intégral, 14 007 versions sonores d'articles.

5 / Liens socio
www.liens-socio.org

Créé en 2001 par la section sociologie de l'ENS-LSH en partenariat avec le CNED, liens socio recense plus de 1500 sites en sociologie utiles aux étudiants, enseignants et chercheurs.

6 / Ressources numériques de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB)
www.enssib.fr/bibliotheque-numerique

Qui mieux que l'ENSSIB était le mieux placé pour mettre en place un service de bibliothèque numérique destiné aux chercheurs et aux étudiants ?
L'ENSSIB rassemble les publications en sciences de l'information et des bibliothèques et constitue un centre de ressources numériques pour les professionnels des bibliothèques et des centres de documentation. Cette bibliothèque numérique donne donc accès à des interventions en colloques, des articles professionnels, des travaux d'étudiants, etc. essentiellement issus de la recherche de l'école. Certains rapports tels que des rapports institutionnels,

européens, parlementaires, de l'Inspection générale des Bibliothèques, du Conseil Supérieur des Bibliothèques et des enquêtes publiques sont également disponibles.
A noter également que l'ENSSIB a numérisé l'ensemble de ces revues scientifiques et les a rendues disponible via ce portail.

7 / Cyberthèses
http://theses.univ-lyon2.fr/
Université Lumière Lyon 2
Service Commun de Documentation
Division ERAD - Bureau 604
86, rue Pasteur
F69365 Lyon cedex 07
edition.electronique@univ-lyon2.fr

En 2000, l'Université Lyon 2 fut la première des universités françaises et l'une des premières universités au monde à mettre en place une base de données numérique des thèses soutenues en son sein. Ce programme ainsi mis en place fut nommé « cyberthèses ». Il fut initié par les Presses de l'Université de Montréal et l'Université Lumière Lyon 2 avec le soutien du Fonds Francophone des Inforoutes. Ce programme regroupe de nombreuses institutions francophones ou non. Pour l'université Lyon 2, cette numérisation concerne aujourd'hui 1216 thèses soit la quasi totalité des thèses soutenues dans cet établissement depuis 2000. Par ailleurs, le fonds des thèses antérieures s'enrichit régulièrement.
Ce portail contribue à la circulation et à la diffusion de la connaissance dans le monde universitaire et auprès des adhérents à cyberthèse. Plusieurs universités ont participé à ce projet et ont permis la mise en place d'une « bibliothèque numérique » des thèses. La philosophie de ce projet est d'offrir une nouvelle économie politique de la connaissance. Aussi les documents sont en libre accès, les chercheurs sont propriétaires de leur publication : ils peuvent à tout moment les retirer, les modifier, etc. les logiciels utilisés sont libres et enfin, la publication de ces documents se fait selon un cadre juridique qui repose sur les licences de « creatives commons »
Un des atouts du site « cyberthèses » est de proposer un « guide » en ligne de rédaction et mise en page des thèses afin d'aider les doctorants à construire un document structuré plus facilement lisible et diffusable... Un plus pour tous !

8 / HAL-SHS archives ouvertes
http://hal.archives-ouvertes.fr

Les archives ouvertes HAL-SHS représente une partie des archives ouvertes HAL pluridisciplinaires.
Les archives ouvertes HAL ont été créées en 2001 sous l'impulsion de physiciens de l'Institut National de Physique (INP) et de l'Institut de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) du CNRS.
Le modèle choisi par les initiateurs de ce projet était celui des archives ArXiv créées par Paul Ginsparg et utilisées dans la communauté internationale des physiciens, mathématiciens et informaticiens. Toutefois HAL devait être pluridisciplinaire et en conséquence, des disciplines telles que les sciences de la vie et les sciences humaines et sociales ont été introduites. Une des spécificités de ces archives est que dans la base commune, chacune des disciplines possède un portail d'entrée spécifique permettant aux chercheurs de se repérer facilement

pour déposer ou chercher un document. Une autre de ses spécificités est que l'ergonomie du site est particulièrement réussie rendant la navigation aisée et que des informations complémentaires sont délivrées au cours de la journée (nombre de textes déposés par domaine, nombre de documents déposés par mois, nombre de documents en texte intégral disponible (126851 le 21/08/2009), etc.

Le portail HAL-Archives ouvertes est géré par une équipe de six ingénieurs au Centre de Communication Scientifique Directe (http://ccsd.cnrs.fr) de la Doua à Villeurbanne.

9) BIBLINDEX
www.biblindex.mom.fr
Institut des Sources chrétiennes
22, rue Sala
69002 Lyon
tel : 04 72 77 73 56
fax : 04 78 92 90 11

Biblindex est, à ce jour, une base de données en ligne regroupant environ 400 000 références bibliques. A terme, l'objectif est de pouvoir permettre le repérage de toutes les citations bibliques dans la littérature juive et chrétienne de l'Antiquité et du Moyen Age.
En 2004, le laboratoire Sources Chrétiennes reprend le projet lancé par André Benoît et Pierre Prigent, professeurs à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg II, du Centre d'Analyse et de Documentation Patristique (C.A.D.P.) dès 1965. Le financement de ce projet se fait dans le cadre du cluster 13 de la région Rhône-Alpes.

10) Bibliothèque numérique – DIGIMOM
www.mom.fr/-Bibliotheque-numerique-.html
Maison de l'Orient et de la Méditerranée
5/7, rue Raulin
69365 LYON cedex 07
tel : 33 [0]4 72 71 58 00
fax : 33 [0]4 78 58 12 57
mom@mom.fr

DIGIMOM est un projet mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM). Plus que de l'édition, il s'agit là de diffusion de connaissances scientifiques, puisque ce projet consiste en la numérisation des ouvrages libres de droit couvrant les thèmes de recherche des équipes de la MOM. Cette initiative permet aux chercheurs d'avoir accès à des sources sans bouger de leur bureau ! A ce jour, les ouvrages numérisés datent de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle et sont issus des fonds de l'égyptologie et de la civilisation gréco-latine. Quelques livres rares, anciens et précieux sont également en lice.

Bibliographie indicative

Articles, rapports, études, monographies et revues

Mohamed Ben Romhane, Abderrazak Mkadmi et Sami Hachicha, « Nouveaux modes de lecture et écriture des enseignants-chercheurs tunisiens dans l'environnement numérique », in Traitement et pratiques documentaires : vers un changement de paradigme ? », Deuxième conférence : « Document Numérique et Société », 2008

Eveline Boudroux et Ghislaine Chartron, « Edition en ligne comparée : repositionnement d'acteurs, pratiques émergentes, 9 nov. 2008, Archives Ouvertes en SIC.

Philippe Breton, *L'utopie de la communication : Le mythe du « village planétaire »*, La découverte (poche), Essai La découverte n°29, Paris, 171 pages, 2004.

Elisabeth Caillon, « Evaluer la production numérique en SHS » in http://www.tge-adonis.fr/?Evaluer-la-production-numerique, consulté le 26 juin 2009

Ghislaine Chartron, « Evolutions de l'Edition scientifique 15 ans après », Colloque international EUTIC 2007, Université d'Athènes, 7-10 nov. 2007.

Marianne Chouteau, *Les intentions vulgarisatrices : étude d'ouvrages de vulgarisation scientifique*, Thèse à la carte, Editions du Septemtrion, 2000.

Martine Comberousse, *Histoire de l'Information scientifique et technique*, Nathan Université 128, Paris, 1999

Gabriel Gallezot, « Le libre Accès (Open Access) : partager les résultats de la recherche », Colloque International « L'information numérique et les enjeux de la société de l'information, Tunis, 14-16 avril 2005.

François Goulard, Installation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), discours du 21 mars 2007.

Hubert Guillaud, « Les enjeux de l'édition électronique scientifique, INIST/CNRS, 2004 consulté le 30 avril sur www.internetactu.net

Andrea Iacovella, « Les portails de Revues en Sciences Humaines et Sociales », in *sciences de l'homme et de la société*, CNRS, Paris, mai 2004, p11-18.

Bruno Latour, *La science en action* : *introduction à la sociologie des sciences*, La Découverte (Poche), Paris, 664 pages, nvlle édition 2005.

Marc Minon et Ghislaine Chartron, *Etats des lieux comparatifs de l'offre de revues SHS. France-Espagne-Italie.* Etude réalisée pour le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, juin 2005.

Jean-Max Noyer, Gabriel Gallezot, Olivier Ertzscheid, Ghislaine Chartron, « De la Numérisation des revues à leur déconstruction numérique » in Notes exploratoires, Les Cahiers de la SFSIC, n°2, avril 2008, p. 15-17.

Jean-Michel Ollé et Jean-Pierre Sakoun, « L'édition électronique en France : fermeture [provisoire] pour inventaire », Diogène, Presses Universitaires de France, n°196, 2001, p. 104-110.

Girolamo Ramunni, « Réseaux de recherche : quoi de neuf ? », in *les Cahiers du Musée des Confluences*, vol. 3 « Les échanges », p. 53-60.

Bernard Prost, *Rapport d'étude sur l'édition numérique de livres scientifiques et techniques. L'éditeur des années 2010*. Etude réalisée par le QUAE avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2007.

Jean-Michel Salaün, « Publications scientifiques : Web, bibliothèques et bien public mondial, Forum Universitaire, La communication scientifique : Enjeux du partage de la connaissance, 4-6 juin 2003, Montréal, Archives Nationales du Québec.

Sites consultés

http://openaccess.inist.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

www.sauvonslarecherche.fr/

www.tge-adonis.fr

www.tib-hannover.de

www.cairn.info

www.persee.fr

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr

http://hal.archives-ouvertes.fr

Autres

Actes du Colloque « L'Université à l'ère numérique », 22-24 mai 2006, Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, Paris.

Résultats de l'enquête 2008 sur l'usage des revues par les chercheurs en science de l'information et de la communication.

Interview Oliver Rey, propos recueillis par Caroline Januel le 11 mars 2009, www.millenaire3.com

Interview de Ghislaine Chartron, propos recueillis par Marianne Chouteau le 30 octobre 2009, www.millenaire3.com

Interview de Daniel Charnay, propos recueillis par Marianne Chouteau le 22 septembre 2009, www.millenaire3;com